SSESD

Service de Soins et d'Education
Spécialisés à Domicile

58 BIS AVENUE CHARLES DUPUY 43700 BRIVES CHARENSAC

Tél : 04 71 02 58 36 - Fax : 04 71 02 35 57
Courriel : ssesd.brives@apajh43.fr

13 J AVENUE JEAN MARTOURET 43120 MONISTROL/LOIRE

Tél : 04 71 61 42 85 -Fax 04 71 66 06 25
Courriel : ssesd.monistrol@apajh43.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

APAJH Haute-Loire

Tél : 04 71 05 28 81
Fax : 04 71 05 74 10
Mail : siège@apajh43.fr

12 Bd Maréchal Joffre
43000 Le Puy en Velay

Sommaire

I : Présentation de l'établissement 3
a- Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population 3
b- Caractéristiques du public accueilli 5

II : Activité du service 9
a- Activité globale du SSESD 9
b- Soins, accompagnements et groupes proposés en 2025 11

III : Les ressources humaines 44
a- L'équipe pluridisciplinaire 44
b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP 45
c- Répartition par âges 45
d- Le mouvement du personnel : arrivées/départs 46
e- Les formations et qualification 46

IV : Actualité marquante de l'année 48
a- Partenariat 48
b- Vie du SSESD du point de vue de la Cheffe de Service 49

VI : Démarche qualité et gestion des risques 52
a- Pérenniser le poste de responsable qualité 52
b- Poursuivre le déploiement du logiciel AGEVAL 52
c- Institution d'une culture positive de l'erreur cadrée par une Charte 53
d- Mise en œuvre de la Charte de prévention des risques de la maltraitance 54
e- Eléments statistiques 55

V : Gestion financière 57
a- Compte de Résultat 57
b- Bilan financier 61

I : Présentation de l'établissement :

a- Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population

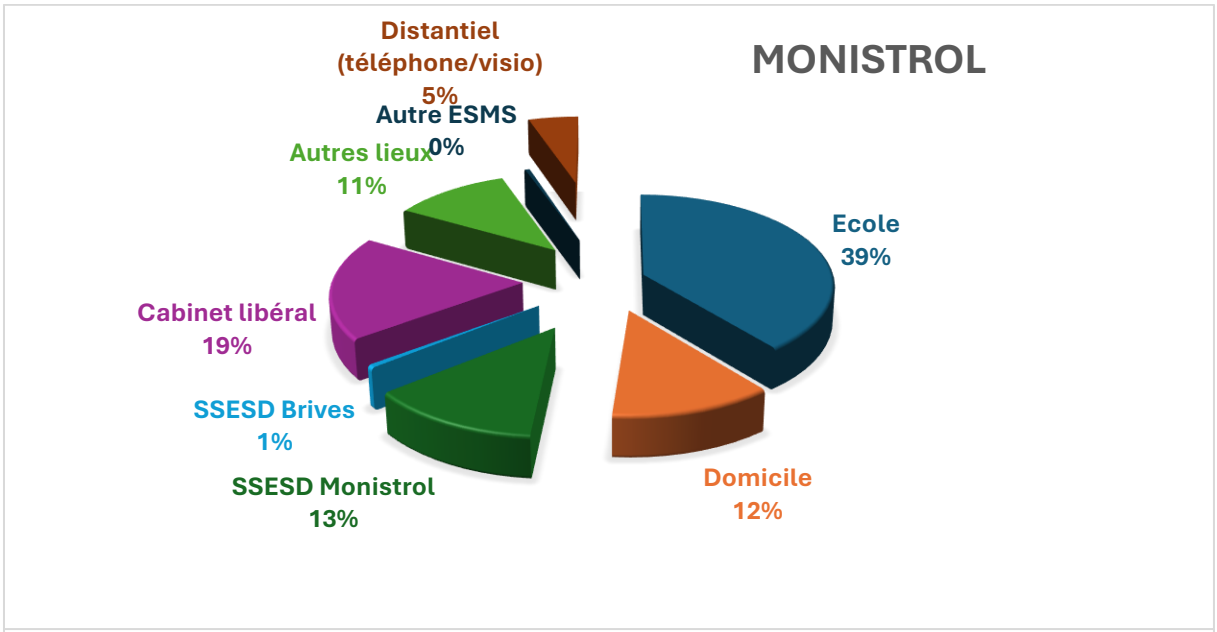

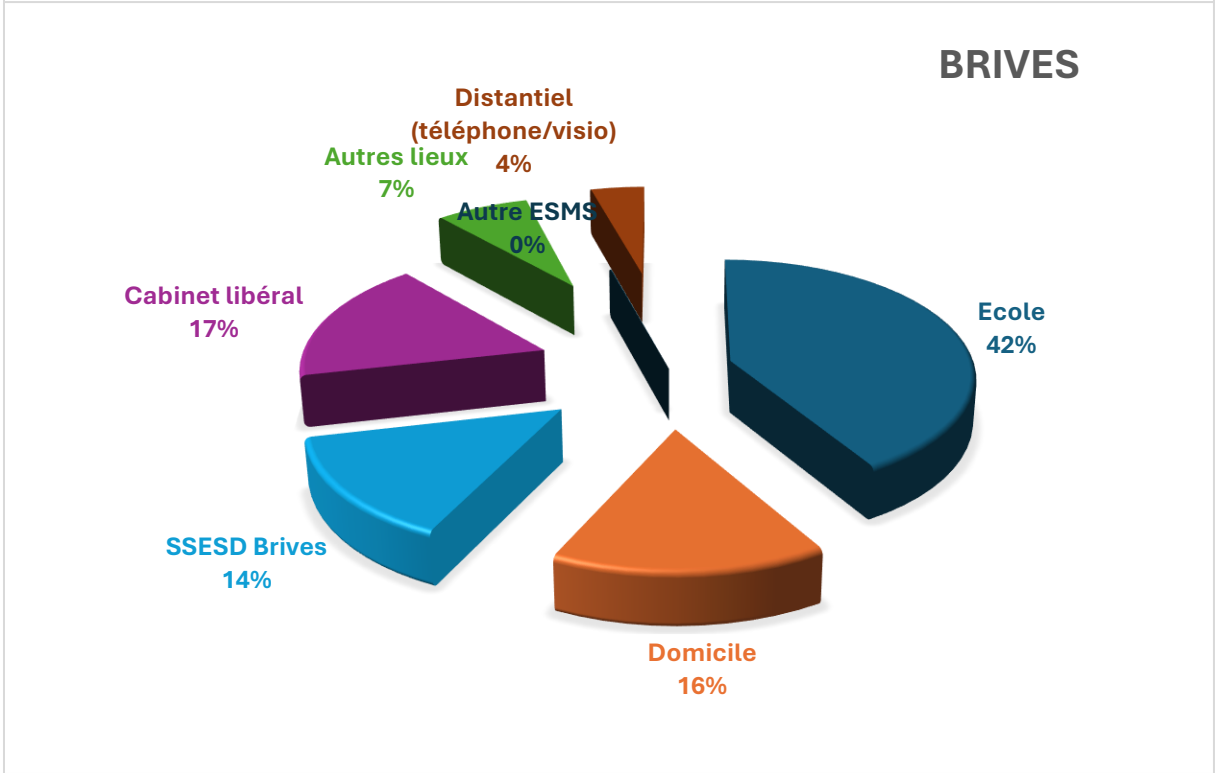

Les interventions sur les lieux de vie de l'enfant sont privilégiées : 14.08 % des séances ont lieu au domicile, 40.35% sur le lieu scolaire, 17.77% au cabinet des libéraux conventionnés avec le SSESD. 7.98% des séances sont effectuées au SSESD Brives et 5.85% à Monistrol. Le SSESD conventionne également avec des lieux extérieurs pour des séances soit en individuel, soit en groupe à hauteur de 9.02% (Maison Pour Tous, piscine, dojos, centre équestre, clubs sportifs…). Quelques séances peuvent se faire sur d'autres ESMS à hauteur de 0.25%.

4.60% de l'activité se fait en distanciel (téléphone ou visioconférence ou téléconsultation).

Carte du lieu de vie des enfants/jeunes

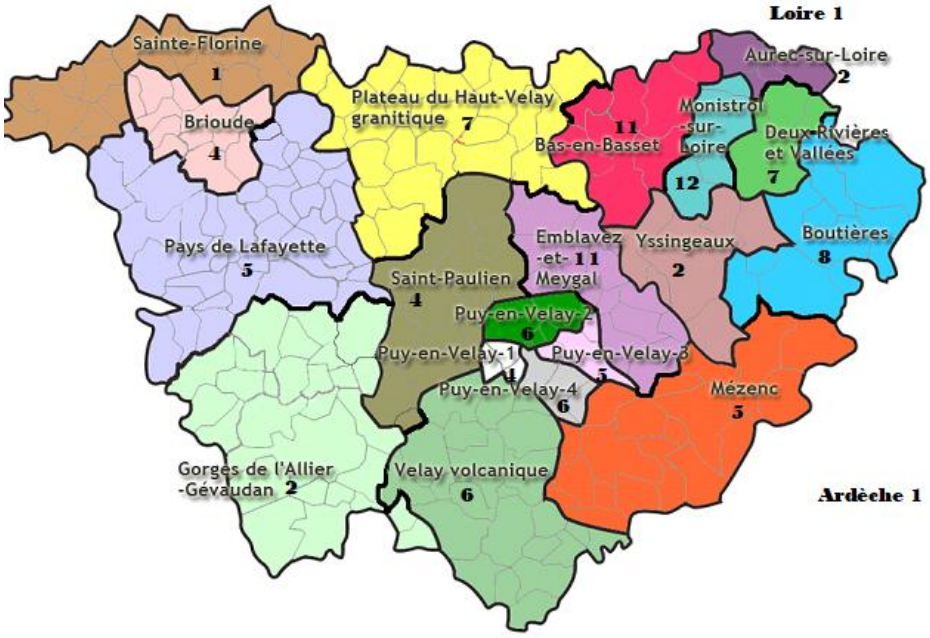

Carte du lieu de scolarisation ou de formation des enfants/jeunes

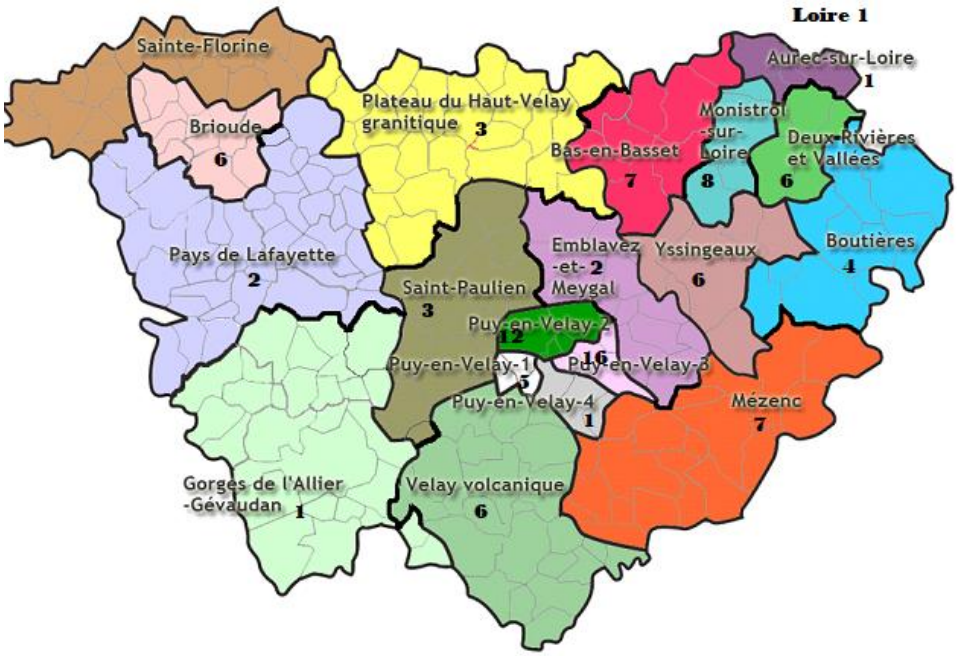

b- Caractéristiques du public accueilli en 2025

L'autorisation de notre fonctionnement permet d'accueillir des enfants/jeunes de 0 à 20 ans.
En 2025, nous avons accueilli et accompagné **110 enfants/jeunes.**

Cette année, nous avons acté **19 admissions** et 29 sorties.
Les admissions en 2025 sont au nombre de 13 garçons et 6 filles avec un âge moyen à l'entrée de **10 ans et 1 mois.**

Ces enfants/jeunes ont été orientés par

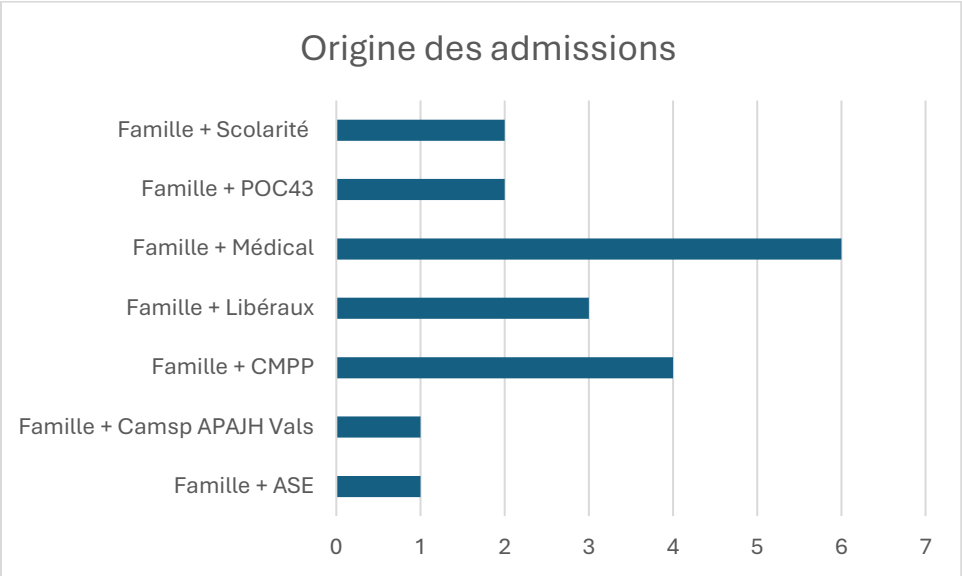

Le délai d'attente avant d'entrer dans le service est en moyenne de 1 an. La liste d'attente fin 2025 est de 25 jeunes dont les parents ont fait la démarche d'inscription en liste d'attente (certaines familles contactées ne veulent pas donner suite à une notification vers le SSESD et donc sortent de la liste d'attente).
Les **sorties** en 2025 sont en nombre de 29 jeunes en partance : 21 garçons et 8 filles avec un âge moyen de 13 ans et 3 mois.
La durée moyenne de l'accompagnement des jeunes sortis est de **3 ans 10 mois.**

L'orientation des enfants/jeunes sortants

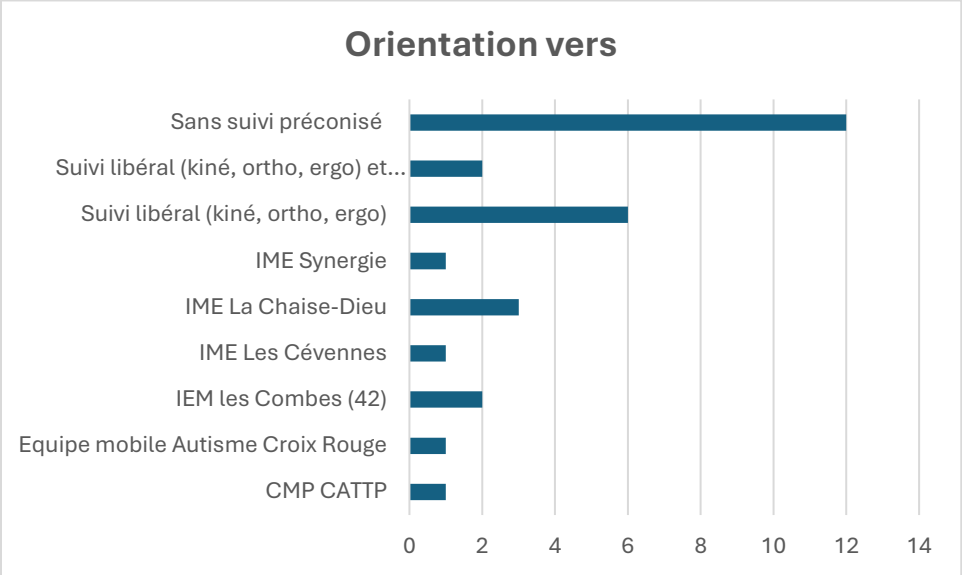

Les enfants/jeunes accompagnés présentent différents troubles et déficiences :

Atteintes nosographiques des enfants/jeunes

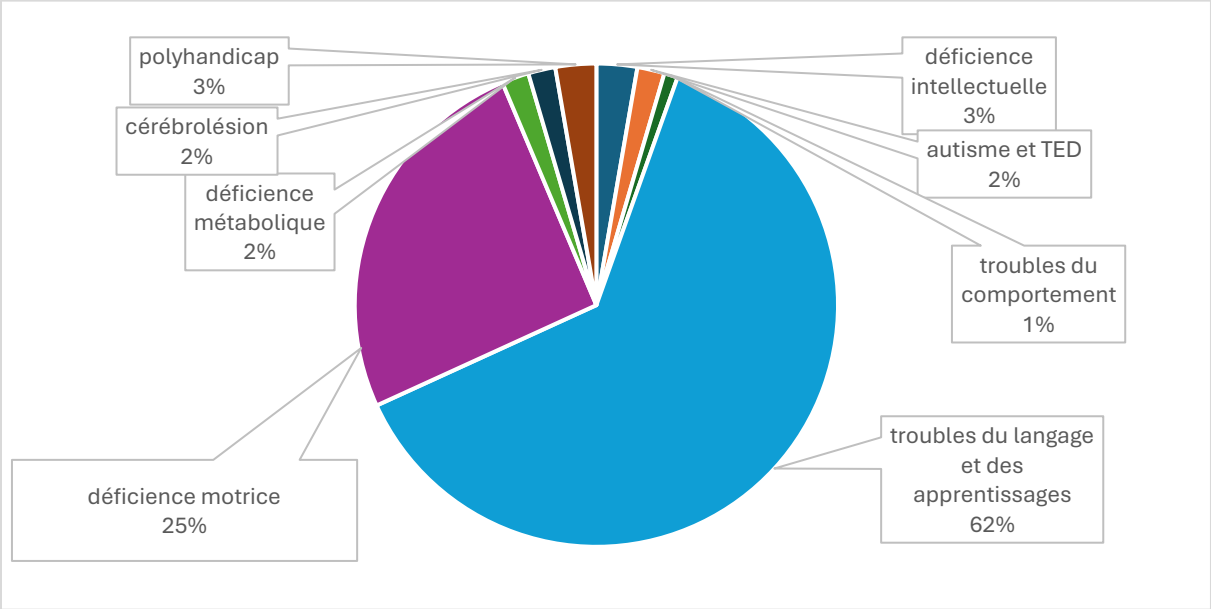

Ages des enfants/jeunes

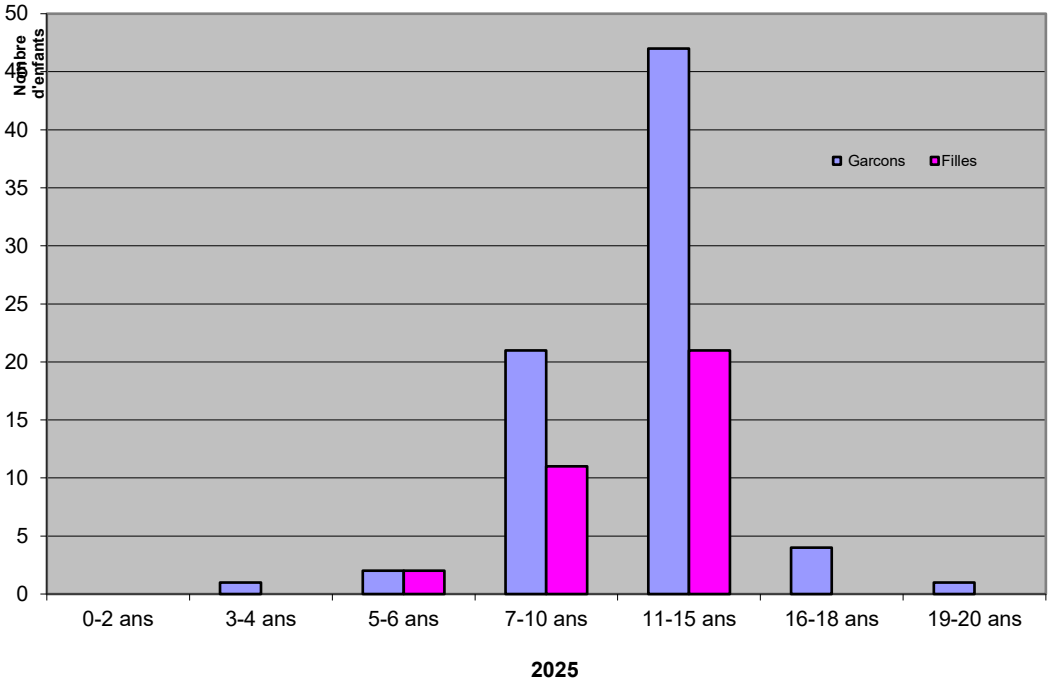

Répartition par sexe

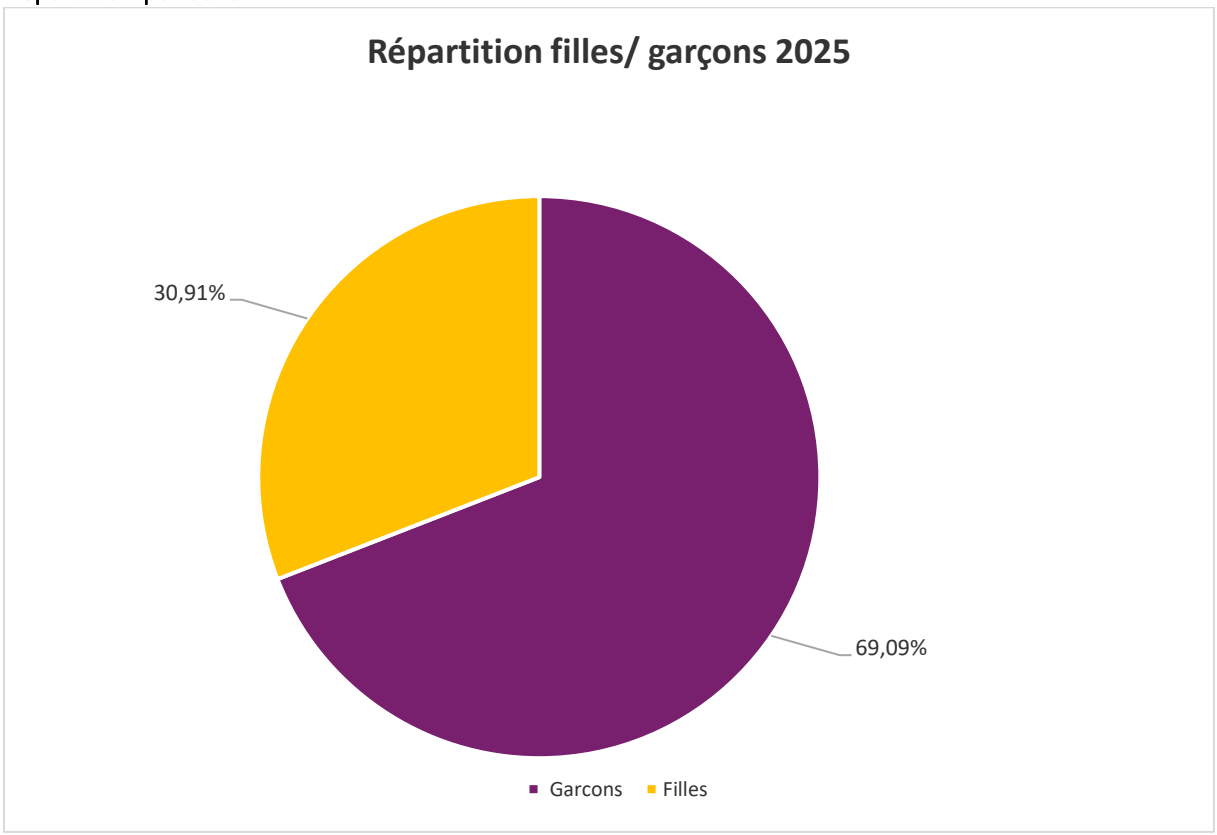

Cursus scolaire et formation

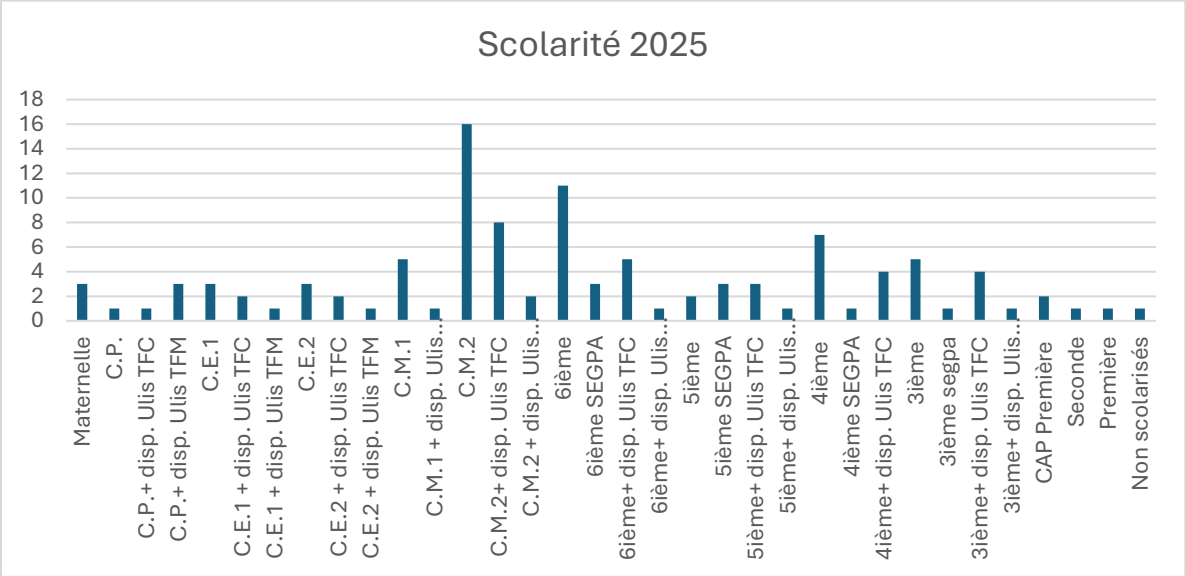

II : Activité du service

a- Nombre de journées d'accueil : analyse de l'activité du SSESD en 2025

Pour rappel, le SSESD a une autorisation d'ouverture de 210 jours par an.

Le nombre de séances prévisionnel des 2 sites est de 8942. Le total réalisé entre les séances individuelles et de groupes est de 7968, répartis comme suit : en individuel 92.75% et 7.25 % sous forme de groupes et des activités.

Le taux d'annulation des séances peut être dû à l'absence des enfants (voyages scolaires, familiaux, maladie, rendez-vous divers, etc.) ou des salariés pour des raisons différentes (maladie, formation, congés).

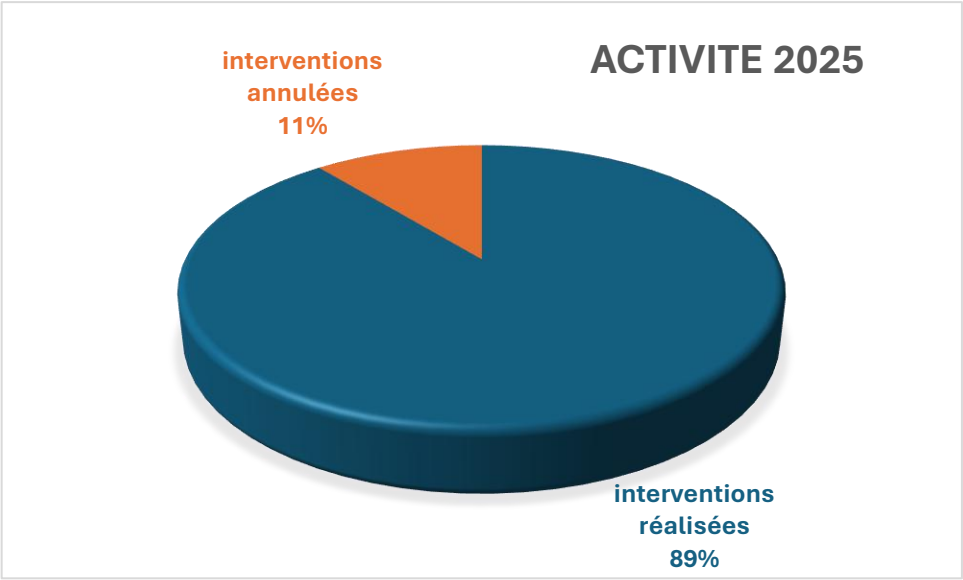

En 2025, 6670 séances de rééducations et accompagnements réguliers sous forme individuel ou groupal étaient programmées : 5926 séances ont été réalisées et 744 séances ont dû être annulées. Les 2042 autres actes d'accompagnement correspondent aux séances de bilans, coanimations, entretiens avec les familles et les partenaires, réunions scolaires, etc.

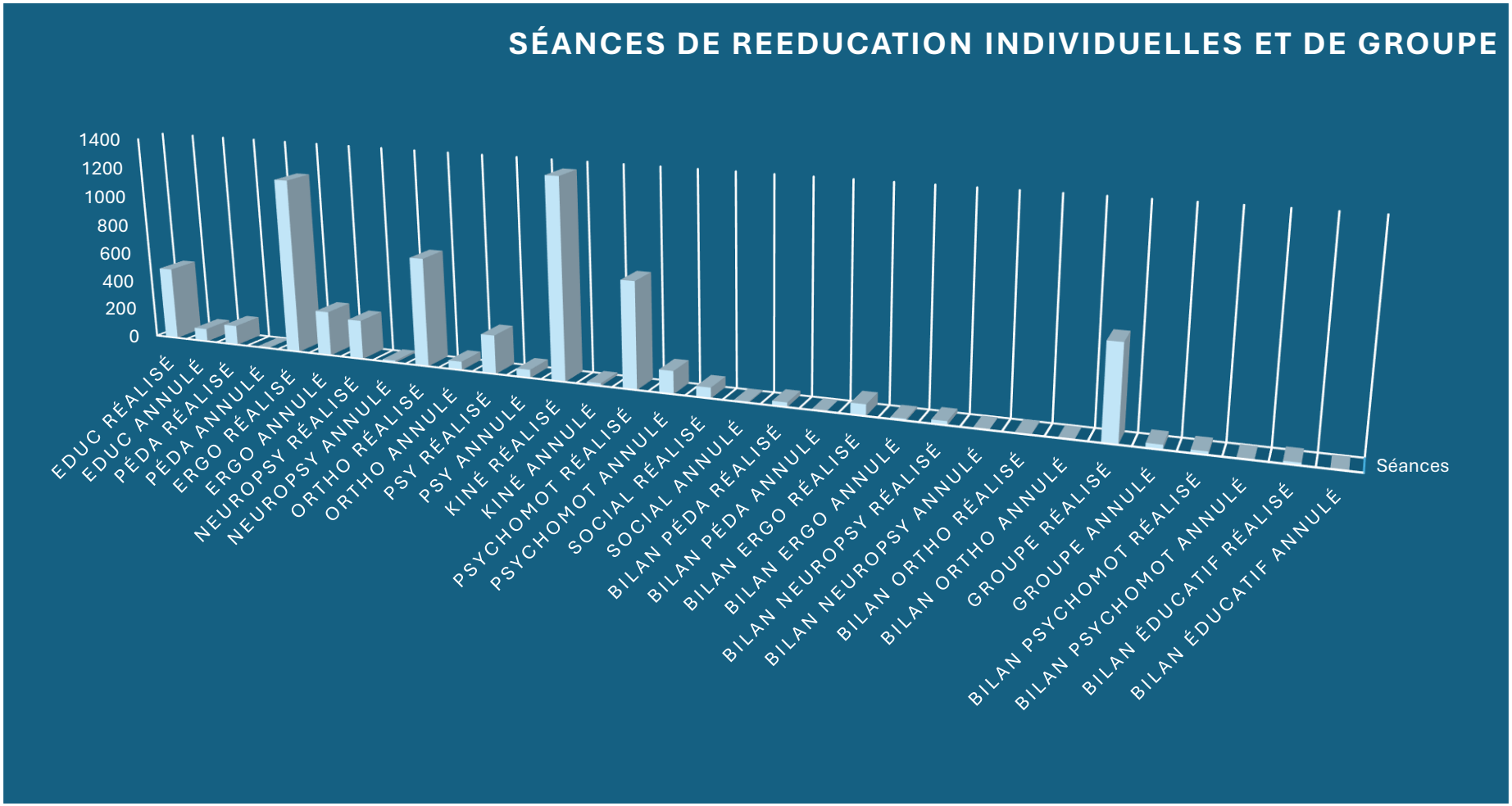

b- Soins, accompagnements et groupes proposés en 2025

Les différents professionnels proposent des accompagnements, des rééducations et des soins en fonction des besoins de chaque enfant/jeune. Répartis comme suit :

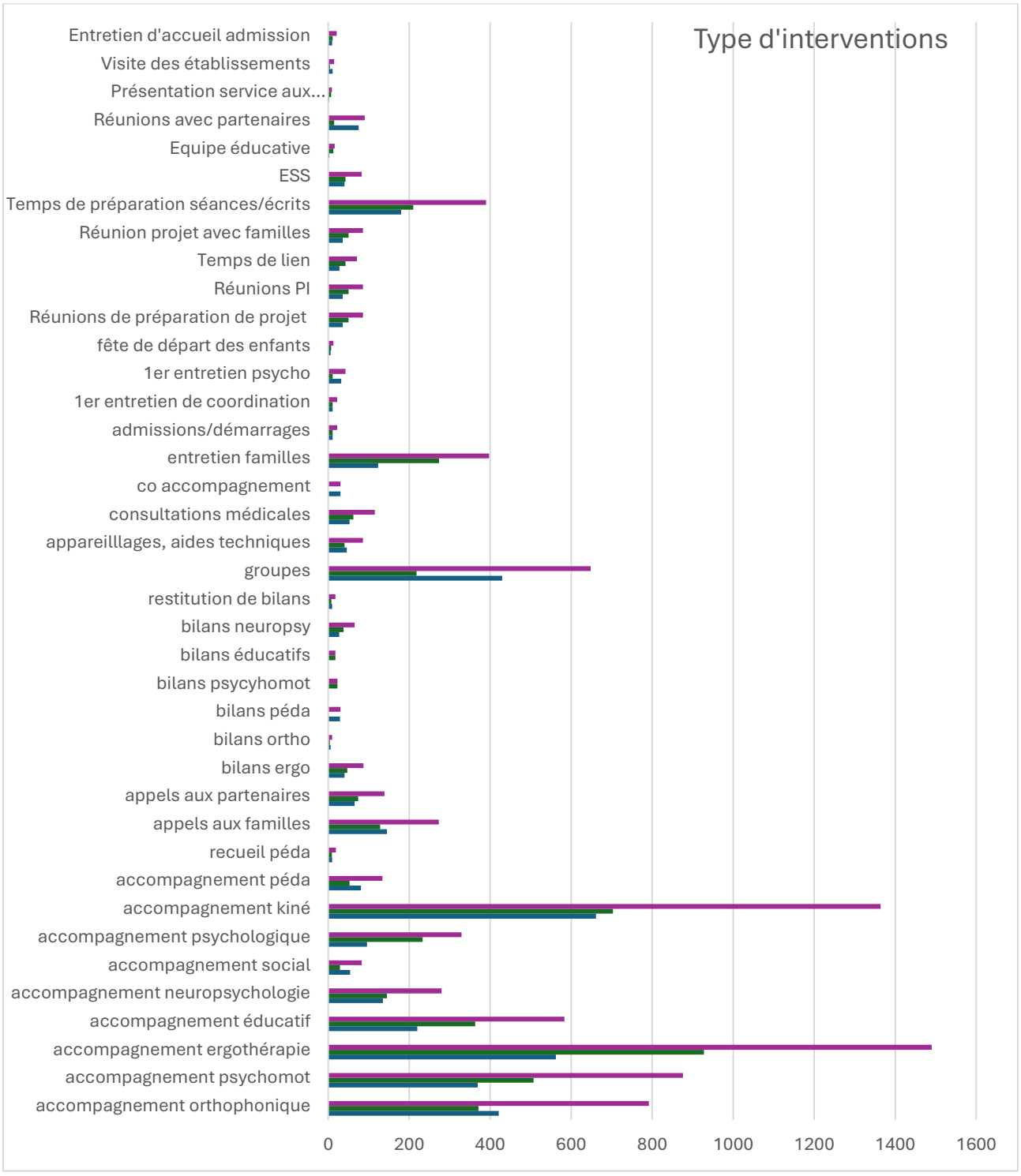

c - Déplacement des professionnels auprès des enfants et de leurs familles en 2025

Les professionnels se déplacent sur l'ensemble du département afin de rencontrer les enfants, leurs familles ainsi que les partenaires. 4881 trajets ont été programmés, 4494 ont été réalisés et 389 trajets ont dû être annulés (annulation de séances de part et d'autre).

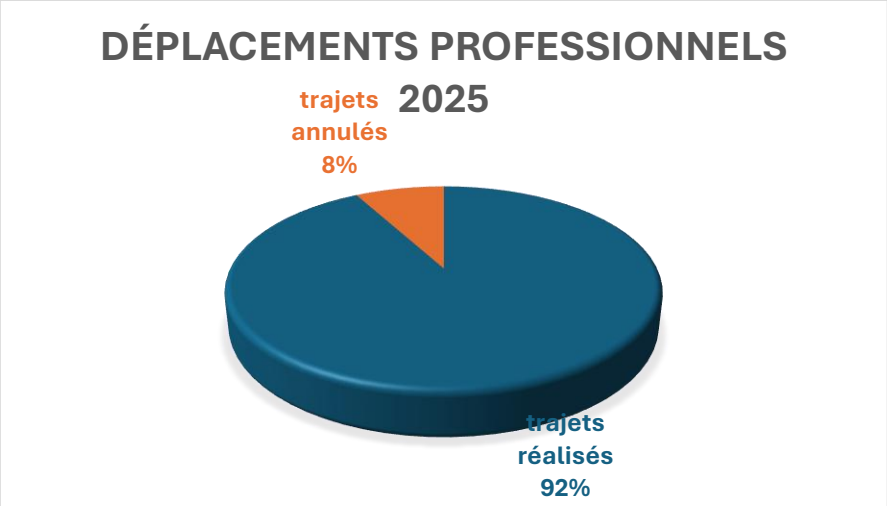

La coordination des projets
Coordination de projets

Les missions :

Leur rôle principal est de rassembler tous les éléments pour permettre un accompagnement éducatif et de soins cohérents et le plus unifié possible pour l'enfant et son entourage (familial, sanitaire ou scolaire).
Les coordinateurs de projet visent la construction du projet de vie de l'enfant en mobilisant les ressources et les compétences de l'enfant, de son entourage et des professionnels en interne et en externe.

Les coordinateurs de projets assurent la coordination du projet et du parcours de l'enfant accompagné par le SSESD, conformément au projet de service :

- Ils mettent en œuvre la personnalisation des soins et accompagnement, en partant des besoins et des attentes des enfants et de son entourage en les articulant à son projet de vie. Ils gèrent la continuité et la cohérence des parcours personnalisés. A ce titre, ils remplissent une fonction de préparation, de consultation, de liaison et de suivis des projets personnalisés.
- Dans ce cadre, ils sont le fil conducteur de la démarche des projets personnalisés. Ce sont des interlocuteurs privilégiés des enfants et de leurs parents, le relais de leurs attentes et de leurs intérêts. Ils sont aussi l'interlocuteurs principaux de l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires concernés (libéraux, EN, ASE, CMP, IME, IEM, cabinets privés, etc., …) dans le cadre du projet personnalisé.
- Plus largement, ils jouent un rôle pivot et d'interface entre tous les acteurs.

Dans les faits, les coordinateurs rencontrent la famille et l'enfant lors de l'admission pour recueillir les besoins et attentes et proposent au nom de l'équipe, une première étape de bilans et/ ou d'accompagnement permettant de mieux connaître l'enfant et évaluer ses besoins plus finement. Un document nommé Document Individuel d'Accompagnement est rédigé par le coordinateur et remis à la famille pour signature.
Ensuite, lors de la première élaboration commune avec les parents, l'enfant et les professionnels, le coordinateur prépare en amont avec la famille et les professionnels ce premier temps de co construction. Il anime la réunion et rédige le premier Projet d'Accompagnement Personnalisé avec l'appui des écrits de tous les professionnels. Ce document, validé par la cheffe de service est également remis à la famille pour signature.
Tous les 6 mois un point intermédiaire est fait. Le coordinateur fait le point au préalable avec les familles puis l'équipe. En fonction de l'évolution des besoins, un avenant au projet d'accompagnement précédent peut être rédigé.
Le coordinateur participe au réunions d'Equipe Educative de Scolarisation (ESS) avec les parents pour représenter le projet de soins et d'accompagnement proposé par le SSESD. Une rencontre de préparation est proposée à la famille.
Le coordinateur peut rencontrer la famille à tout moment à sa demande ou celle de l'équipe. Il garantit la prise en compte des besoins de l'enfant et de sa famille tout au long du processus du projet d'accompagnement et s'assure d'être un pont reliant toutes les parties et veille à la personnalisation du projet.

A Monistrol en 2025

47 enfants ont été accompagnés par le SSESD, site de Monistrol cette année 2025. Pour un jeune, nous n'avons pas proposé de mise en place de soins et d'accompagnements car au fil du processus d'admission, la famille s'est rendu compte que le libéral était finalement suffisant.
12 ont quitté le service en aout 2025. Je ne compte pas un enfant car il n'y a pas de signature du DIA.
7 enfants sont arrivés.

Scolarité :

Maternelle :

5 enfants en maternelle

Primaire :

28 enfants sont en école primaire.
5 bénéficient d'une dispositif ULIS,
Nous nous déplaçons sur 21 écoles

Collège :

15 jeunes sont au collège dont 5 jeunes en dispositif ULIS, 5 jeunes en SEGPA et un en MFR.
Nous nous déplaçons sur 9 collèges et une MFR

Lycée :

4 jeunes sont au lycée
Nous nous déplaçons sur 2 lycées.
Tous (sauf les jeunes scolarisés en SEGPA) bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine soit mutualisée soit individuelle.

Dans les faits, les coordinateurs rencontrent la famille et l'enfant lors de l'admission pour recueillir les besoins et attentes et proposent rapidement après une réunion d'équipe, une première étape de bilans et/ ou d'accompagnement permettant de mieux connaître l'enfant et évaluer ses besoins plus finement. Un document nommé Document Individuel d'Accompagnement est rédigé par le coordinateur et remis à la famille pour signature.
Ensuite, lors de la première élaboration commune avec les parents, l'enfant et les professionnels, le coordinateur prépare en amont avec la famille et les professionnels ce premier temps de co-construction. Il anime la réunion et rédige le premier Projet d'Accompagnement Personnalisé avec l'appui des écrits de tous les professionnels. Ce document, validé par la cheffe de service est également remis à la famille pour signature.
Tous les 6 mois un point intermédiaire est fait. Le coordinateur fait le point au préalable avec les familles puis l'équipe. En fonction de l'évolution des besoins, un avenant au projet d'accompagnement précédent peut être rédigé.
Le coordinateur participe au réunions d'Equipe Educative de Scolarisation (ESS) avec les parents pour représenter le projet de soins et d'accompagnement proposé par le SSESD. Une rencontre de préparation est proposée à la famille.
Le coordinateur peut rencontrer la famille à tout moment à sa demande ou celle de l'équipe. Il garantit la prise en compte des besoins de l'enfant et de sa famille tout au long du processus du projet d'accompagnement et s'assure d'être un pont reliant toutes les parties et veille à la personnalisation du projet.

Autres :

Cette année, le SSESD a accueilli des enfants en bas âge. La question de la poursuite de la scolarité en primaire et celle de l'annonce du handicap constituent une étape cruciale et nécessitent de la délicatesse et un travail d'accompagnement de la famille important. Le manque de structures adaptées, sur le territoire, aux besoins de ces enfants complexifie davantage les situations souffrantes.

Depuis septembre 2025, un temps est prévu le vendredi de 12h00 à 13h00 pour recevoir les familles et l'enfant pour élaborer ensemble le projet personnalisé d'accompagnement. Les familles se sont saisies très rapidement de cet espace et ce temps-là permet aux professionnels d'assister avec beaucoup plus de facilité et de fluidité à ce temps de co-construction.

Delphine VALETTE, coordinatrice de projets site de Monistrol-sur-Loire

A Brives En 2025 :

L'accompagnement médical

Tous les enfants/jeunes bénéficient d'un suivi médical par le médecin référent du site (Dr Gaëlle GOUSSE médecin neuropédiatre à Brives Charensac et Dr Béatrice BAYLE, médecin MPR à Monistrol-sur-Loire), et, si besoin, ils bénéficient sur chaque site, en complément, de consultations en médecine MPR ou neuro-pédiatrique. Les enfants/jeunes sont systématiquement reçus en consultation lors de la phase d'admission, puis au moment de la mise en place des modalités d'accompagnement et ensuite tous les ans avant la révision du projet personnalisé. Les enfants et les jeunes peuvent être vus à tout moment, à la demande des parents, des médecins ou des professionnels. Pour chaque visite, le médecin dicte ou rédige les comptes rendus de consultations et courriers si nécessaire (115 consultations en 2025).

Le médecin référent de chaque site contribue, en étroite relation avec les parents, à coordonner le parcours de soins avec les autres médecins de l'enfant (médecin traitant, spécialistes) et paramédicaux extérieurs à l'équipe du SSESD. Il remplit tous les certificats nécessaires : MDPH, demande d'ALD, certificats nécessaires aux adaptations lors de la passation d'examens scolaires, …

Autant que faire se peut, les médecins participent aux réunions du service et s'associent à la co-construction des projets personnalisés d'accompagnement en fonction de la pertinence de sa présence ou pas.

Membres de l'équipe du SSESD à part entière, les médecins préconisent les types de rééducation nécessaires à l'enfant ou au jeune, à partir des éléments partagés lors des rencontres pluridisciplinaires. Le médecin MPR assure également une veille de tous les appareillages avec les ergothérapeutes et appareilleurs avec lesquels nous travaillons.

Les médecins du service participent activement aux réunions médicales inter départementales relatives aux enfants en situation de handicap et s'inscrivent dans différents réseaux régionaux, tels que le R4P (Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique).

A noter que les médecins du SSESD peuvent également faire un suivi médical pour des enfants sortis : suivi de traitement, certificats médicaux pour la MDPH, etc. (pas de consultation cette année).

Le SSESD conventionne également avec des ESMS pour réaliser des consultations spécialisées :
- Consultations M.P.R. : 5 consultations pour des enfants suivis au CAMSP.

L'accompagnement psychologique

Le travail du psychologue au SSESD se décline sous différentes formes :

- *Un entretien avec le jeune et sa famille au moment de l'admission et avant chaque projet.*
- *Évaluation, bilans proposés* :

Le psychologue peut effectuer des bilans pendant la période d'évaluation sous forme d'entretiens ou d'épreuves projectives de personnalité pour diagnostiquer des modalités psychoaffectives particulières.

- *Mise en place de suivis psychologiques* :

Les lieux d'intervention peuvent être dans le lieux scolaire, au service, à la maison ou dans un lieu extérieur (salle louée près du lieu d'habitation du jeune).

- Suivi Individuel auprès du jeune :

- Soutien psychologique ponctuel lorsqu'une difficulté apparaît soit en lien avec une étape particulière de son développement, soit en lien avec un événement qu'il vit.
- Psychothérapie individuelle : elle est indiquée quand les problèmes psychiques de l'enfant viennent fortement entraver son évolution. C'est un travail à plus long terme que le soutien ponctuel.

- Suivi psychologique aux familles :

Un accompagnement psychologique est souvent proposé aux parents et/ou au groupe familial afin notamment de mettre des mots sur les situations relationnelles en prenant en compte le handicap de l'enfant.

- Suivi psychologique aux parents :

Dans certaines situations, il apparait nécessaire de proposer aux parents un accompagnement donc sans la présence de l'enfant afin d'évoquer particulièrement leurs façons d'être parents avec leur(s) enfant(s) porteur(s) de handicap ou non et de mettre des mots sur les dynamiques relationnelles à l'œuvre au sein de leur famille. La régulation des relations au sein de la fratrie mais également les mouvements nécessaires de re-posture et aussi l'accompagnement épisodique d'un frère ou d'une sœur d'enfant accompagné par le service peuvent être aussi travailler.

- Accompagnement temporaire d'un frère ou d'une sœur

Confrontés aux effets et aux conséquences de situations de handicap chez leur frère ou leur

sœur, les enfants de la fratrie, vivant à côté de l'enfant accompagné par le SSESD, peuvent avoir besoin de mettre des mots sur un vécu, des éprouvés, des déséquilibres, des proximités comme des distances… Ainsi, il nous paraissant important de pouvoir proposer à certains frères ou sœurs de construire un espace d'échange avec ou sans l'enfant suivi, avec ou sans ses parents, pour favoriser cette mise en mots et cette symbolisation. Ainsi, sur un nombre identifié de séances, en fonctions de la construction familiale, je peux être amené à rencontrer les frères et les sœurs pour envisager ensuite, si nécessaire, avec la famille un éventuel relais avec un psychologue en libéral.

  - Co- animation de groupe : (voir ci-dessous)
- ***Participation aux différentes réunions intra -service*** (Projet, temps de lien, réunions cadre...)
- ***Propose des Temps de régulation des groupes menés par ses collègues.***
- ***Participe à des réunions extérieures avec différents partenaires du réseau (****ESS,* Temps de lien avec d'autres membres du réseau, etc...)

Le volume d'activité des psychologues inclut également les temps de présence en réunion d'équipe, de PPA, de liens, de réflexion sur le projet comme l'ensemble des autres professionnels, mais aussi d'écoute et d'observation des professionnels du service et des dynamiques d'équipe, leur participation à des projets innovants. Ces temps bien qu'indispensables, peuvent représenter un volume important d'investissement dans la pratique du psychologue.

Etat des lieux de la pratique de Sefana BOULKOUANE, psychologue de Monistrol (mai 2025 – décembre 2025)

Le travail auprès des enfants :

Depuis ma prise de poste en mai 2025, j'accompagne les enfants suivis par le service à travers des suivis individuels et des temps groupaux, en lien avec des problématiques de troubles moteurs et de troubles des apprentissages.

Sur cette période (hors fermeture estivale de mi-juillet à fin août ainsi que les vacances d'octobre et de Noël), cela représente :

- 11 suivis psychologiques réguliers hebdomadaires (depuis septembre 2025)
- 8 entretiens familiaux dans le cadre des admissions
- La participation à 2 équipes de suivi de scolarisation (ESS)

Les suivis proposent aux enfants un espace pour déposer ce qu'ils vivent, mettre des mots sur leurs émotions et mieux comprendre certaines réactions ou difficultés. Le travail s'adapte à chacun, en fonction de son histoire, de ses besoins et de son projet au sein du service.

Dans ma pratique, je propose aussi régulièrement des temps en extérieur, en lien avec les centres d'intérêt des enfants. Cela permet souvent de créer une relation différente, plus spontanée, et de travailler autrement certaines difficultés.

Ces temps sont particulièrement intéressants pour travailler l'estime de soi, souvent fragilisée chez les enfants accompagnés par le SSESD. Le fait de s'appuyer sur ce qu'ils savent faire et ce qu'ils aiment leur permet de se sentir compétents et valorisés. En effet lors d'un accompagnement autour d'une activité choisie par un enfant, celui-ci a peut se positionner en tant que « sachant ». Ce format d'accompagnement vient soutenir la confiance en soi et permet un autre positionnement dans la relation thérapeutique.

Un travail avec les parents peut également être proposé pour les accompagner dans la

compréhension des difficultés de leur enfant et dans leur quotidien.
Le travail se fait en lien étroit avec les autres professionnels du service (éducateurs, rééducateurs, coordination, médecin), afin de croiser les regards et d'assurer une cohérence dans les accompagnements.
Des échanges ont également lieu avec les partenaires extérieurs (notamment l'école), dans le cadre des ESS ou de contacts ponctuels.
Une attention particulière est portée aux relations de fratrie. Les enfants accompagnés peuvent prendre une place importante dans la famille, ce qui peut avoir des répercussions sur leurs frères et sœurs (jalousie, incompréhension, adaptation…).
Dans ce cadre, le service a proposé des sorties ludiques spécifiques à destination des fratries, sans la présence des enfants suivis. L'idée est de leur offrir un temps à eux, et de leur permettre de rencontrer d'autres enfants vivant des situations similaires.
Deux sorties ont été organisées pendant les vacances scolaires, réunissant uniquement des frères et sœurs d'enfants accompagnés. Ces temps permettent de reconnaître leur place, de valoriser leur vécu et de soutenir les liens familiaux autrement.
Sefana BOULKOUANE, psychologue à Monistrol-sur-Loire

Etat des lieux de la pratique de Michaël RAYNAUD, psychologue à Brives

Au-delà de la construction de rencontres thérapeutiques individuelles hebdomadaires ou bi-mensuelles, ma pratique au sein du SSESD s'encre davantage auprès du groupe familial proposant des accompagnements familiaux et ou parentaux réguliers dans lequel l'enfant peut être présent ou absent.

En effet, l'objectif privilégié et travaillé au sein de ce dispositif est de faciliter et de permettre la mise en mots des fonctionnements individuels et groupaux au sein de la famille tout en tentant de nommer la place de chacun et également la place du handicap dans le fonctionnement familial. Ainsi, il s'agit également de venir, auprès de son environnement relationnel, soutenir la compréhension des fonctionnements de l'enfant en situation de handicap pris dans son univers familial.

- PERSPECTIVES :

Il semble fondamental de poursuivre ce mouvement de structuration institutionnelle que représentait la réactualisation du projet institutionnel afin notamment de pouvoir rassembler nos pratiques autour de ce repère. Des éléments importants restent à élaborer comme nos façons de faire avec l'ASE.

Par ailleurs, pour soutenir la réflexion institutionnelle autour de nos fonctionnements et nos dynamiques interdisciplinaires, je souhaiterai pouvoir construire des espaces de réflexion thématiques et interdisciplinaires.

Au regard des situations rencontrées, il me semblerait important de développer davantage l'accompagnement groupal des fratries et proposer également des temps de rencontre et de partage pour les parents.

La constitution d'un groupe à médiation à destination des parents d'enfants suivi me paraitrait important à déployer à la fois pour soutenir la parentalité de parents confrontés à des enfants en situation de handicap et aussi leur permettre de trouver un lieu d'expression de leurs émotions et vécus.

- ÉLÉMENTS D'ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2024

- Concernant les accompagnements des jeunes et de leur famille :

- Compte tenu des évolutions des pratiques au sein du SSESD, et notamment de l'augmentation de la file active, des réflexions sont actuellement menées pour faciliter et permettre cette évolution des pratiques des psychologues au sein du SSESD qui a néanmoins des effets sur nos pratiques et sur les propositions thérapeutiques envisagées.
- Dans le cadre du projet de groupe IAS (Intimité, sexualité affectivité), j'ai co construit avec les co animatrices un processus de 6 rencontres groupales à destination de 5 jeunes du service.

- Concernant la place et le rôle des psychologues au sein du service :

- Dans le prolongement de cette réflexion institutionnelle autour de la réécriture du projet de service et compte tenu de l'évolution du cahier des charges SSESD, les questionnements entourant le faire ensemble auprès des enfants restent au centre des préoccupations afin de signifier davantage la place de chacun et de rendre plus pertinentes les missions de chacun.

- D'autres rôles et places des psychologues ont pu évoluer au sein du fonctionnement du service. Des groupes d'élaboration clinique ont été proposés aux collègues afin de permettre une mise en mot des ressentis et éprouvés émergeant dans la rencontre avec l'enfant et/ou sa famille. Ainsi, mensuellement, autour d'une situation d'enfant préalablement choisie, nous avons pu partager nos vécus au sein d'un groupe animé par le psychologue du service. Au-delà de ce nécessaire partage, l'objectif est de favoriser la compréhension du fonctionnement de l'enfant au sein de sa famille.

- Travail en équipe pluridisciplinaire : la place de chaque professionnel à la construction du projet personnalisé de l'enfant

- Participation des familles :
  - Relation avec les parents : rencontre, échange, écoute, accueil
  - Acteur du projet de leur enfant…

- Réseau et partenariat :
  - Liens avec les professionnels libéraux
  - Education nationale, ESS, enseignant référent…
  - Autres ESMS (CMP, CAMSP, IEM…)
  - CHU, médecins…

Michaël RAYNAUD, psychologue à Brives Charensac

L'accompagnement neuropsychologique

- Présentation global du métier ou de la fonction au sein du service :

Le travail de neuropsychologue consiste à évaluer les forces et les faiblesses cognitives des jeunes afin de pouvoir proposer des aménagements, des outils et/ou une prise en charge en remédiation cognitive.
C'est en équipe pluridisciplinaire que se prend la décision de la réalisation d'un bilan neuropsychologique. Cette décision peut se faire lors d'une réunion de démarrage lors de l'admission d'un enfant au sein du service ou lors d'un temps de pré-projet ou d'un projet intermédiaire.
Le bilan se déroule comme suit. Une première rencontre (1h à 1h30) est réalisée avec les parents et le jeune afin de faire le point sur le développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant. La suite de l'évaluation est réalisée en entretien individuel avec l'enfant. Le nombre de séances dépend de l'enfant, de son aisance relationnelle, de ses capacités cognitives et motrices et de l'objectif du bilan.
Le bilan neuropsychologique débute généralement par une psychométrie (1 à 2 séances de 1h30), réalisée grâce à la WISC V. Cette batterie nous permet d'écarter ou non la déficience intellectuelle et d'orienter la suite du bilan. La psychologue scolaire peut parfois réaliser ce travail en amont de la rencontre avec le neuropsychologue du service.
Le neuropsychologue propose ensuite d'autres épreuves neuropsychologiques afin d'approfondir l'efficience ou la déficience des processus cognitifs. Plusieurs batteries de tests sont utilisées, les principales sont : NEPSY I et II, KITAP, FEE, KABC, TEACH, TMT, STROOP, Figure de Rey, RL – RI 16 items…
Après le temps d'évaluation, chaque épreuve est corrigée et les résultats sont comparés à des échelles. Chaque épreuve est en effet, normée selon l'âge et/ou le sexe de l'enfant. Ces normes nous permettent de situer l'enfant par rapport aux enfants de la même classe d'âge et de définir ses forces et ses faiblesses cognitives. Ce travail de correction prend environ 1h30/2h00, avant de pouvoir interpréter les résultats et en tirer une analyse.
Un compte rendu est alors rédigé, en reprenant l'anamnèse réalisée avec les parents, les résultats chiffrés et l'interprétation que l'on peut faire de ces scores. Une réflexion est ensuite menée sur les aménagements possibles et une éventuelle prise en charge en remédiation cognitive. Un partage des résultats est également réalisé en équipe pluridisciplinaire lors d'un temps de lien.
Les parents sont ensuite revus, en présence du jeune, afin de leur transmettre les conclusions du bilan neuropsychologique et des solutions que l'on peut y apporter sur le plan neuropsychologique.
Lorsque la remédiation cognitive est proposée et acceptée par l'enfant et sa famille, un suivi régulier est alors programmé, à raison d'une séance hebdomadaire de 1h. Durant ces séances, le neuropsychologue propose en individuel (pour l'instant) un travail de métacognition, qui permet à l'enfant de mieux connaitre son fonctionnement cognitif (ses points forts et ses limites). Parmi les différentes méthodes, Attentix, Reflecto et Pifam sont les plus utilisées. Le neuropsychologue réactualise les outils nécessaires chaque année en fonction des besoins des enfants. Des exercices mettant en pratique et stimulant ces processus sont aussi réalisés et un jeu de société/rôle est proposé afin de les mettre en pratique concrètement et de faciliter le transfert des acquisitions dans le quotidien de l'enfant.
L'intervention du neuropsychologue peut aussi se faire directement en classe lorsque les

enfants, ont du mal à comprendre les objectifs de la prise en charge, et peut aussi inclure directement les parents dans des tâches très spécifiques.
La remédiation cognitive travaille les processus cognitifs en difficulté et s'appuie sur les processus valides.
Une synthèse est généralement faite avec les parents par téléphone ou lors d'une rencontre avant/pendant les vacances scolaires, afin de les renseigner sur l'avancée du travail et pour recueillir les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

- Travail en équipe pluridisciplinaire : la place de chaque professionnel à la construction du projet personnalisé de l'enfant

Le neuropsychologue participe aux réunions de projet de chaque jeune qu'il suit ou à qui il proposera éventuellement un bilan neuropsychologique. L'objectif est de transmettre les conclusions du bilan réalisé et de proposer l'accompagnement en remédiation cognitive, ou de transmettre les objectifs, les observations et les résultats du suivi en cours.
Le neuropsychologue participe également à la vie institutionnelle (réunion collectives, APP, formation collectives…)

- Nombre d'enfants suivis en neuropsychologie en 2024 :

Sur l'année 2025, sur les deux sites (Monistrol/Brives Charensac)
0 – 12 ans :
Bilan neuropsychologique : 5 enfants
Remédiation cognitive : 6 enfants
ESS : 6 enfants
Rencontre avec les parents (hors projets) : 5
Rencontre avec les enseignants : 4
Séances de rééducation en binôme : 4

12 – 20 ans :
Bilan neuropsychologique : 7 jeunes
Remédiation cognitive : 7 jeunes
ESS : 5 jeunes
Rencontre avec les parents (hors projets) : 8
Rencontre avec les enseignants : 5

- Lieux d'intervention :

Le neuropsychologue intervient sur toute la Haute Loire. Cette année, les enfants accompagnés se trouvaient sur les communes de Brioude, Langeac, le Puy en Velay, Yssingeaux, La Séauve sur Semène, Tence, Landos, Le Monastier sur Gazeille, Raucoules, Montregard, Vorey sur Arzon, Saint Julien Chapteuil.
Les temps de trajets représentent presque 1/3 du temps de travail.

- Le neuropsychologue a également participé à plusieurs groupes :
- Animation du groupe autonomie : une journée à chaque vacance scolaire sur des mises en situations concrètes (excursion escape-game, zoo, soirée pizza)

- Animation du groupe filles : groupe sur une demi-journée ou journée pendant les vacances scolaires. Les activités proposées privilégiaient de prendre un temps pour soi, un temps de plaisir (sortie au bowling, activité manuelle)
- Animation du groupe Boxe : une semaine sur deux avec un groupe de 6 enfants
- Accompagnement à la journée sur une activité Cimgo avec 4 adolescents
- Participation à la journée rando Handi Nature : course en joëlette avec 4 enfants
- Animation du groupe de mise en situation : repas collectif dans une cafétéria et après-midi à la fête foraine

- Réseau et partenariat :
    - Liens avec les professionnels libéraux
    - Education nationale, ESS, les enseignants des élèves, l'enseignant référent, le psychologue scolaire.
    - En lien avec les professionnels du CRDV, du cabinet Malizo,
    - Lien avec l'enseignant référent et l'éducation nationale lors des ESS. Lien avec le psychologue scolaire à la demande de l'équipe pour obtenir les résultats des bilans psychométriques.

Marie BARBIER, Neuropsychologue Brives Charensac et Monistrol-sur-Loire

La kinésithérapie

Le travail de rééducation en prise directe avec les enfants et les adolescents est réalisé par des kinésithérapeutes libéraux, compte-tenu de la vacance de poste au sein du service.
Le travail en kinésithérapie est d'assurer des soins auprès d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en séances individuelles afin de :

- Prévenir l'altération des systèmes musculosquelettiques, respiratoires, trophiques, neurologiques, et de l'appareil locomoteur,
- Soutenir l'émergence de capacités motrices et fonctionnelles jusque-là empêchées par de l'éducation motrice,
- Rétablir par la rééducation toute altération ou intervention (chirurgicale, toxines) sur l'un de ces systèmes ou appareil,
- Suppléer l'altération en mettant en œuvre par différents moyens (adaptations, appareillages) pour pallier une déficience ou assurer du confort. Ce travail se fait en lien avec les ergothérapeutes, les orthoprothésistes, le médecin M.P.R. du service,
- Participer à la mise en place d'un appareillage de qualité lorsque celui est nécessaire.
- 50 enfants bénéficient de soins de kinésithérapie, 1 à 2, voire3 fois par semaine pour certains, auxquels se rajoutent des séances supplémentaires en cas de toxine, plâtre ou chirurgie.
- Participation de plus en plus importante des professionnels aux réunions de Projet Personnalisé d'Accompagnement (enrichissement professionnel mutuel).

31 kinésithérapeutes conventionnés pour 48 enfants nécessitant de la kinésithérapie

L'ergothérapie

Le service compte six ergothérapeutes et fait ponctuellement appel à des libéraux pour répondre à tous les besoins de suivis. 17 % de l'activité est réalisée par les ergothérapeutes en suivi régulier. 1 % en bilan.

Présentation globale du métier ou de la fonction au sein du service :
L'ergothérapeute est un professionnel paramédical qui intervient sur prescription médicale (en lien avec le neuropédiatre ou le médecin MPR).

Il a pour objectif global de favoriser l'indépendance et l'autonomie dans différents domaines :

- les activités de la vie quotidienne,
- les activités de la vie scolaire,
- les loisirs,
- l'orientation professionnelle,
- la future vie de jeune adulte.

L'ergothérapeute construit avec l'enfant et sa famille les objectifs de l'accompagnement dans le cadre du projet personnalisé.

Pour ce faire, l'ergothérapeute peut proposer des temps de rééducation, des outils de compensation et des temps d'expérimentations au travers de mises en situations.

Les séances sont majoritairement hebdomadaires, parfois bimensuelles, et se réalisent principalement sur les lieux scolaires mais elles peuvent aussi se dérouler à domicile ou à l'extérieur.

L'ergothérapeute travaille également en collaboration avec l'orthoprothésiste pour la réalisation d'appareillages orthopédiques sur mesure. Sur le site de Brives, l'appareillage est réalisé dans le service les jeudis matin. Ces temps permettent de réunir l'enfant, sa famille, le médecin MPR (1 fois tous les 2 mois), l'appareilleur et l'ergothérapeute. Sur le site de Monistrol, l'appareillage est réalisé dans le service les mercredis après-midi, toujours en lien avec les mêmes acteurs (2 à 3 sessions d'appareillages par an). Plus ponctuellement, une prise de RDV peut être organisée sur l'extérieur (nécessité de voir l'enfant dans son environnement, ou désir de la famille d'organiser un RDV au domicile). La famille est libre de choisir si elle souhaite réaliser l'appareillage au sein du service ou non. Le service propose aux familles 2 sociétés d'appareilleurs sur site (Lecante ou Lagarrigue). 86 séances d'appareillage ont été réalisées cette année.

Des rencontres ponctuelles avec un podologue-prothésiste sont également proposées dans le cadre du service.

L'ergothérapeute est également en lien étroit avec les revendeurs de matériel afin de mettre à disposition le matériel nécessaire à la compensation du handicap.

Au 1er décembre 2025, la loi concernant la prescription du matériel a changé. L'ergothérapeute peut maintenant être prescripteur de VHP (Véhicule pour Handicapé Physique). Le médecin MPR et l'équipe pluridisciplinaire restent cependant nécessaires pour un grand nombre de prescriptions. Le souhait des ergothérapeutes est de continuer à travailler et à prescrire avec le regard du médecin et de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement en ergothérapie nécessite également un partenariat rapproché avec les équipes pédagogiques (enseignants, AESH).

L'ergothérapeute peut également proposer des groupes de travail en binôme avec un autre professionnel du service.

Cette année, ont été proposés (cf. descriptif dans le paragraphe activités en groupe) :

- Un groupe boxe avec un intervenant extérieur ;
- Un groupe cuisine ;
- Un groupe poney ;
- Des séances de basket-fauteuil jusqu'en juillet 2025 ;
- Une session Handi'Jeunes à partir de septembre 2025 ;
- Un groupe repas.

Des ateliers ou des sorties ponctuels ont également été proposés :

- Des après-midis fratrie ;
- Sortie Handiski avec le Comité Handisport de la Loire, qui s'est transformée Cimgo, par manque de neige.

- Réseau et partenariat :
    - Liens avec les professionnels libéraux,
    - Education nationale, enseignant référent…,
    - Autres ESMS et secteur sanitaire (CMP, CAMSP, IEM, IME,…),
    - L'ergothérapeute peut accompagner le jeune et sa famille lors de réunions pluridisciplinaires au CHU. Un lien particulier est également fait avec le MPR.

Emilie MURGUE et Candice SAPIN ergothérapeutes à Monistrol-sur-Loire
Alexandrine ARSAC, Nelly DESCOURS, Ophélie RUAULT et Barbara AUTIN ergothérapeutes à Brives Charensac

La psychomotricité

- Présentation globale du métier de psychomotricien au sein du service

La psychomotricité est indiquée pour les enfants dont les troubles moteurs ou d'apprentissage ont un impact soit sur les acquisitions psychomotrices (équilibre, marche, tonus, latéralité, coordinations globales, organisation spatio-temporelle), soit sur l'investissement de leur corps en tant qu'« être au monde ». Les interventions peuvent être alors thérapeutiques ou rééducatives selon les objectifs poursuivis.

- Outils, méthodes, approches utilisées

Tout suivi à pour préalable un bilan qui permet de préciser les difficultés ou troubles psychomoteurs mais également les compétences sur lesquelles nous pouvons nous

appuyer tout comme des éléments utiles à la façon d'aborder l'enfant/le jeune et aux moyens utilisés pour atteindre nos objectifs.
Les outils utilisés varient beaucoup en fonction de chaque enfant, son âge, son handicap. Ce sont principalement des activités à médiation corporelle, c'est-à-dire des situations sollicitant un engagement corporel tels que jeux de ballon, danse, musique, jeux de société, relaxation, mouvements de détente musculaire et d'étirement, expression corporelle via des jeux de théâtre, de mime, des jeux symboliques, création d'histoires, manipulations sensorielles, jeu spontané, l'eau en balnéothérapie, randonnée …. Une psychomotricienne utilise le RMT (rythmique movement training) pour travailler sur l'intégration des réflexes.
Les suivis sont individuels ou groupaux suivant les objectifs pensés et les possibilités organisationnelles de chacuns.unes.

- Indications et objectifs

La psychomotricité est indiquée soit à l'admission de l'enfant, soit au cours de son accompagnement par le SSESD en fonction de l'évolution des observations cliniques et/ ou des besoins de l'enfant.
Le bilan psychomoteur, au début de la prise en charge, nous permet d'établir les axes de l'accompagnement de l'enfant.
Les objectifs poursuivis peuvent être :

- Accompagnement du développement psychomoteur global.
- Rééducation psychomotrice autour des domaines de l'espace, du temps, du schéma corporel.
- Thérapie psychomotrice autour de de l'investissement du corps propre et la confiance en soi.
- Proposer un moment de détente.
- Travail autour de la communication et du rapport à l'autre.
- Accompagnement autour des activités physiques

- Nombre d'enfants suivis en 2025

Sabrina :

- 9 enfants suivi en individuel
- 3 Bilans psychomoteur, 1 bilan Profil Sensoriel et participation aux ESS

Groupe régulier : mercredi après-midi semaine impairs (conjointement avec SSESD de Monistrol : éducateur Matthieu, Neuropsychologue Marie) : Boxe avec 5 enfants de Brives-Charensac + 1 Monistrol (de janvier 2025 à juillet 2025) puis 1 enfant de Brives-Charensac Monistrol + 4 enfants de Monistrol.
Groupes ponctuels autour du projet JO/Sport : 1 séance de breakdance ((6 enfants/1 parent/neuropsychologue Marie), 1 séance Laser Game (13 enfants+ 2 ergothérapeutes Alexandrine et Barbara), course au HandiRun Nature 42 avec 1 enfant et son père+ professionnel service).

Julie :

- 21 enfants suivis en individuel
- 5 bilans psychomoteurs et participation aux ESS
- 1 séance en binôme avec Marie BARBIER neuropsychologue

Groupe ponctuel :

- - Sortie Dromazère avec 4 enfants du service + Nelly DESCOURS ergothérapeute
- - Journée restaurant + fête foraine avec 4 enfants du service + Nelly D et Marie B

Gaétan :

- 10 suivis réguliers en individuel
- 5 bilans psychomoteurs dont 1 isolé
- Groupe hebdomadaire : Corpoclap (avec 5 enfants + AV) en 2024-2025 (fin en juin 2025 ; Emomimeurs (3 enfants et AV) en 2025-2026 (début en nov 2025).
- Groupes ponctuels : sortie Run handi Nature (avec enfants + pros du service) ; sortie piscine (avec 3 enfants + MZ + AV) ; groupe « l'atelier créactif » en coanimation avec Agnès VINCENS.
- Participation aux ESS

Agnès :

- 16 suivis réguliers
- 5 bilans dont 1 bilan d'étape et 4 bilans initiaux, dont 3 ont débouché sur un suivi.

Groupes réguliers :

- Groupe relaxation en classe ULIS en coanimation avec l'enseignante, hebdomadaire.
- Binôme psychomotricité-éducatif en coanimation avec Matthieu Zoffoli, éducateur spécialisé, jusqu'en juin 2025
- Groupe de psychomotricité « CorpoClap » en coanimation avec Gaétan Michot, psychomotricien, jusqu'en juin 2025
- Groupe « Selflife » en coanimation avec Matthieu Zoffoli, éducateur spécialisé. Ce groupe a lieu pendant les vacances scolaires, depuis octobre 2025.
- Groupe Théâtre en coanimation avec Gaétan Michot, psychomotricien. Ce groupe a lieu de façon hebdomadaire depuis novembre 2025.
- Deux groupes « Inimité, Affectivité, Sexualité », chacun sur 6 séances d'une heure, en coanimation avec des professionnelles d'autres établissements. L'un a eu lieu à l'école Ste Thérèse du Val Vert, dans la classe internalisée du DITEP l'Essor, l'autre a eu lieu à l'Institut Marie Rivier. Chaque série de séances est encadrée par deux rencontres avec les professionnels de l'établissement. Deux réunions d'APP et une réunion d'organisation s'ajoutent à ces séances.

Groupes ponctuels :

- Sortie piscine en coanimation avec Matthieu Zoffoli et Gaétan Michot.
- Groupe de psychomotricité « l'atelier créactif » en coanimation avec Gaétan Michot, psychomotricien.
- Accompagnement d'une sortie scolaire avec la joëlette, avec Matthieu Zoffoli, précédée d'une intervention de sensibilisation en classe.

- Participation des familles :

Seule ou avec l'équipe, les psychomotriciennes rencontrent les familles pour faire un

retour sur le travail effectué et sur l'évolution de leur enfant, ainsi que pour échanger sur les attentes de la famille et de l'enfant.

Julie ROCHE et Sabrina SCHEMBRI, psychomotriciennes à Brives Charensac
Agnès VINCENS et Gaétan MICHOT, psychomotriciens à Monistrol-sur-Loire

L'orthophonie

En tant qu'orthophonistes, nous accompagnons les jeunes qui ont des troubles du langage oral et/ou de la communication, des troubles des apprentissages du langage écrit, des troubles des apprentissages en logico-mathématiques, ou encore des troubles des fonctions oro-myo-fonctionnelles (respirer, boire, manger, etc.).

Par ailleurs, nous accordons une place importante dans notre pratique professionnelle à la coordination avec les parents, les autres professionnels du SSESD et les partenaires extérieurs, notamment les enseignants et les AESH, coordinations qui sont pour nous tout aussi importantes que les interventions directes auprès de l'enfant.

Le travail transdisciplinaire nous est essentiel. Il permet de croiser les regards lors des interventions que l'on peut proposer à plusieurs autour de l'enfant (notamment sur les compensations du langage écrit, avec les ergothérapeutes) et de nous ajuster au mieux aux jeunes. De plus, l'étayage apporté par les collègues nous est bénéfique lorsque nous nous sentons impuissantes face nos questionnements.

Nous avons également à cœur de proposer des objectifs de travail adaptés, réalistes, fonctionnels et évaluables, en lien avec les recherches actuelles. Pour cela dès le début de l'accompagnement nous prenons un temps d'échange et de co-construction d'objectifs avec le jeune. Souvent, nous réalisons un dessin pour représenter ce qu'il aime, les domaines où il se sent à l'aise dans sa vie (élargi du cadre scolaire), là où il se sent moins à l'aise voire en difficulté, ce qui le gêne dans son quotidien. Ce dessin est utilisé comme un point de départ pour faire connaissance et se mettre d'accord sur le sens de notre travail ensemble.

- Maryline Teyssier

Je travaille à mi-temps au sein du Service de Monistrol, depuis novembre 2018.
Je propose une dizaine de créneaux par semaine, la plupart du temps en individuel. J'interviens essentiellement dans les écoles, mais j'ai aussi certaines interventions qui ont lieu à domicile, quand le lien avec les parents nécessite d'être plus régulier. Je propose cette année trois « groupe Repas » avec une collègue ergothérapeute, pour les enfants du Service qui en ont besoin.

En 2025, j'ai effectué 10 bilans initiaux, un bilan d'évolution et un bilan pour des adaptations pour le brevet. J'ai suivi 19 enfants.

- Sandy Roger

Je travaille à temps plein sur le site de Brives-Charensac depuis fin août 2025.
En 2025, j'ai accompagné 11 jeunes en séances individuelles principalement à l'école et au collège. Pour 3 enfants, des séances à domicile avec les parents ont été réalisés lors des périodes de vacances scolaires.

A chaque période de vacances scolaires, des échanges téléphoniques ont eu lieu avec les familles pour faire le point sur la rééducation (objectifs, progrès, éléments d'observation divers…).

Je co-anime le groupe poney avec Céline Chambon, éducatrice spécialisée. Ce groupe a lieu une fois par semaine et réunit 3 enfants entre 6 et 10 ans.

J'interviens également de façon ponctuelle dans les groupes Handisport mené par Barbara Autin, ergothérapeute, et le groupe Cuisine mené par Nelly Descours et Alexandrine Arsac, ergothérapeutes.

J'ai réalisé plusieurs bilans orthophoniques, dont un pour des aménagements pédagogiques à prévoir au collège.

Maryline TEYSSIER, Orthophoniste à Monistrol-sur-Loire
Sandy ROGER Orthophoniste à Brives Charensac
12 orthophonistes libéraux en convention pour compenser le temps non pourvu

L'éducation spécialisée

En janvier 2025 le poste d'éducateur spécialisé de Brives Charensac est passé de 0,80ETP à 1ETP.

L'accompagnement éducatif s'inscrit dans une dimension relationnelle et sociale qui fait exister l'identité de l'enfant et de l'adolescent au-delà de la singularité du handicap. Il soutient le développement du jeune dans une démarche citoyenne et vise particulièrement son inclusion dans son territoire de vie.

Leurs missions :

- Viser en préambule à créer une relation de confiance auprès du jeune et de sa famille.
- Prendre en compte la globalité du vécu de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement familial, social, scolaire et culturel.
- Mobiliser les ressources de chacun et développer les potentialités.
- Accompagner le jeune dans des expérimentations concrètes, l'ouverture sur l'extérieur, structures de droit commun (CLSH, mission locale, PIJ, ludothèque, …)
- Proposer un étayage parental en accord avec le projet du jeune
- Assurer un rôle de soutien et de revalorisation narcissique auprès du jeune

- Renforcer l'autonomie, soutenir des projections de vie indépendantes sont des axes forts de cet accompagnement
- Accompagner le jeune et sa famille dans l'élaboration d'un projet scolaire, pré professionnelle, voir professionnel, de vie autonome ou en devenir.
-

Nous intervenons prioritairement sur les lieux de vie du jeune, à savoir, le domicile, les lieux scolaires, voire de loisirs.

L'essentiel de nos modalités d'interventions passe par des séances individuelles et / ou familiales. Cependant, nous enrichissons ce travail- là par des séances en groupe pour évaluer les interactions et créer du lien entre les jeunes.

Ces groupes sont le plus souvent transversaux en termes d'encadrements professionnels et permettent un regard croisé et un accompagnement plus fin et pertinent.

Durant l'année 2025, à Brives Charensac, l'accompagnement éducatif a concerné 24 jeunes âgés de 8 à 20 ans, scolarisés du CP à la 3ème avec pour certains le soutien des dispositifs ULIS primaire, collège et/ou AESH. Un jeune adulte a pour projet de faire des stages (accueil temporaire) en foyer de Vie et le projet de passage vers un SAMSAH.

A Monistrol sur Loire, l'accompagnement éducatif a concerné 29 enfants, âgés de 5 à 18 ans.

Ces suivis tentent d'apporter un soutien aux enfants et aux adolescents ainsi qu'à leurs parents par le biais du jeu, d'ateliers, d'entretiens, d'accompagnements vers d'autres structures, lieux de scolarisations ou de stages, d'ouvertures vers des structures extérieures et de temps d'écoute et de revalorisation… ainsi nous travaillons sur l'autonomie, les capacités et potentiels de chacun, les difficultés rencontrées, le lien parents/enfants, l'orientation…

L'accompagnement éducatif s'effectue aussi en groupe : il s'agit de groupes réguliers et/ou de propositions ponctuelles en particulier lors des périodes de vacances scolaires.
Le « groupe filles » est proposée aux filles à partir du collège avec différents supports d'ouverture sur l'extérieur, d'activités ludiques, manuelles, créatives comme supports à la relation, aux échanges et aux expérimentations nouvelles. Il a été régulièrement proposé à 9 jeunes filles sur le temps des vacances scolaires.

Le « groupe poney » hebdomadaire, concernant 4 enfants, a pu être pérennisé pour la troisième année consécutive avec le centre équestre de Vourzac. Les objectifs éducatifs sont élaborés lors des projets personnalisés. La confiance en soi, l'expérimentation de situations nouvelles, le développement de l'autonomie, la prise d'initiative, la relation aux autres…sont des axes travaillés selon les besoins de chacun.

Un projet « PEP'S » a été monté entre le SSESD, les Aigles du Velay et la Fédération Française Handisports, pour proposer une initiation régulière de basket fauteuil aux enfants du service. Ceci pour initier une pratique sportive chez les jeunes que nous accompagnons en vue de l'ouverture d'une section basket fauteuil moins de 15 ans au sein du club des Aigles du Velay. Ce projet a été le tremplin à la mise en place d'une « école des sports » ouverte à d'autres enfants en situation de handicap, à la rentrée de 09/2025.

Un projet nommé « Tant d'écrans » a été élaboré en partenariat avec le PAEJ du Monistrol sur Loire. L'objectif était de mesurer l'usage des écrans chez les jeunes que nous accompagnons afin de proposer des solutions palliatives à la surexposition. Le projet s'est déroulé d'Octobre 2024 à Mars 2025. Un questionnaire a d'abord été transmis aux familles, avec proposition de participer à un challenge pour mesurer et limiter les écrans à domicile. Le projet s'est termina par une intervention menée par Aurélien TRONCHON, directeur du PAEJ.

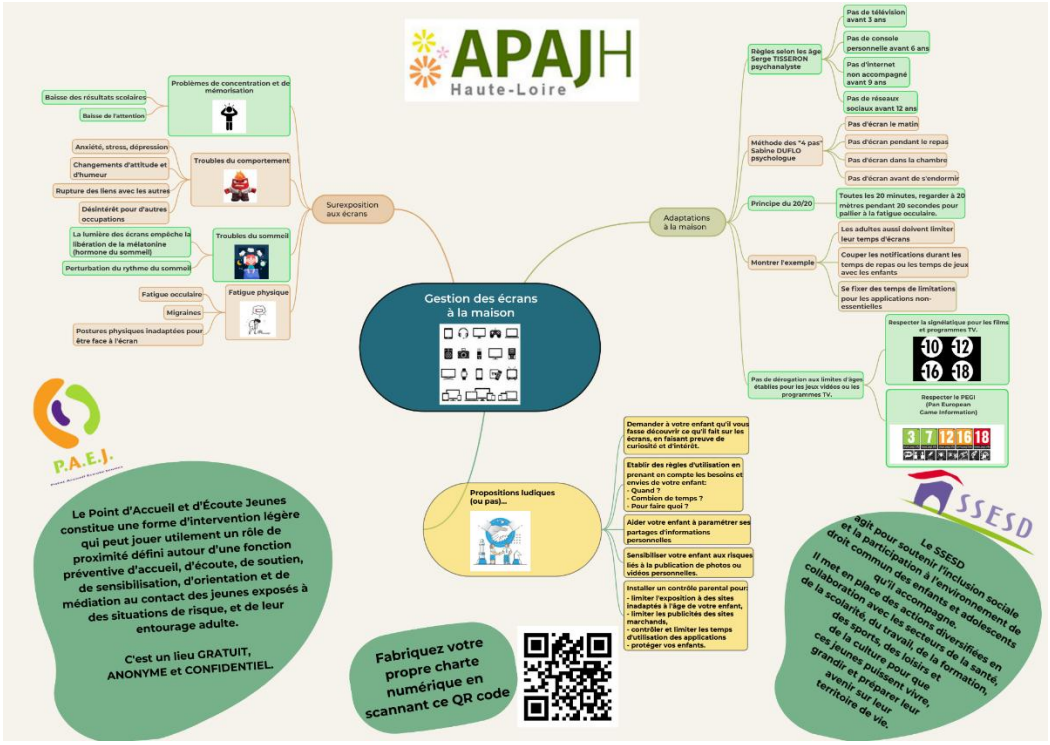

Notre travail s'inscrit dans un réseau de partenaires qui varie selon les objectifs : Comité Départemental Handisports 42, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Loire Semène, Service culturel de Pays de Montfaucon, Ludothèque de Sainte Sigolène, APF 43, Unis Cité 42, Unis Cité 43, Mairie Beauzac, Ecole de cirque Hurluberlu, CFAS de Bains, les Aigles du Velay, Association Handisports du Puy en Velay, Maison des Bretchs, SSR Tza Nou, PAEJ de Monistrol sur Loire, Médiathèque de Saint Julien Chapteuil, Centre équestre « les petits chevaux » à Vourzac.

Céline CHAMBON, Educatrice Spécialisée à Brives Charensac
Matthieu ZOFFOLI, Educateur Spécialisé à Monistrol-sur-Loire

L'unité d'enseignement spécialisé / les missions pédagogiques

Les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement du SSESD des sites de Brives et de Monistrol sont fixées par une convention avec l'Education Nationale.
Cette unité a pour mission de mettre en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de chaque enfant ou adolescent scolarisé en milieu ordinaire et accompagné par le service.
La rédaction d'un nouveau projet d'unité d'enseignement a été validé en juin 2022.

L'accompagnement pédagogique a pris différentes formes en fonction des besoins évalués de chaque jeune :

- Participation aux réunions de démarrage, projet ou temps de lien :
    - Participation aux réunions de démarrage et au premier projet auprès de tous les élèves nouvellement admis au service ;

- Temps de projet, de coordination et temps de lien pour les élèves accompagnés pédagogiquement.
- Participation à des temps de lien ou de projets d'élèves non accompagnés pédagogiquement pour une réflexion avec l'équipe et la famille (avec parfois rencontre d'enseignant(s) pour un recueil d'éléments scolaires et transmission des informations à l'équipe du SSESD ; avec ou sans accompagnement ultérieur).

– L'enseignante propose de faire le lien entre l'Education Nationale et le service en mettant en place un temps de recueil d'informations pédagogiques.

Après la réunion de démarrage, l'enseignante (avec le coordonnateur) propose un temps de rencontre avec l'équipe pédagogique. La famille est invitée. Un compte rendu est réalisé et proposé pour préparer si besoin un premier projet. L'enseignante est présente au premier projet personnalisé.

Les retours sont toujours aussi positifs :

- Des familles qui se sentent soutenues pour rencontrer les équipes pédagogiques,
- Des équipes qui apprécient ses premiers échanges : elles se sentent écouter, se sentent appartenir au futur projet de l'élève, elles peuvent poser des questions et faire remonter leurs difficultés et leurs besoins.

- Séances de bilans de compétences

En fonction des demandes, ou des besoins, l'enseignante peut proposer un bilan des compétences (pour le cycle 1, 2 et 3).

- Séances d'enseignement auprès des élèves selon différentes modalités (inscrite dans le projet pédagogique) :

Séances individuelles à l'école, à la maison ou en visio, régulièrement ou plus ponctuellement (avec un projet définit par objectifs courts). Séance en groupe. **Depuis trois ans, les objectifs pédagogiques sont engagés sur un nombre de séances : 5/10 séances qui peuvent se renouveler avec élaboration d'un projet comportant des objectifs très précis (inspiration des échelles GAS).**

- Participation aux ESS

En plus du travail plus direct auprès des jeunes, l'accompagnement pédagogique comprend la participation de certaines Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) et le lien avec les enseignantes des classes de référence des élèves.

L'enseignante du SSESD a pour mission d'aider à l'articulation du projet individuel d'accompagnement de l'enfant dans le PPS et plus particulièrement le volet pédagogique du projet.

- Travail avec les enseignants et les aides humaines : rencontres, observations en classe ou sur une séance individuelle et élaboration d'un projet pédagogique avec l'équipe pédagogique :

En complément des ESS, des échanges, co-interventions en classe, rencontres ou réunions avec l'équipe pédagogique ont lieu régulièrement dans l'année. Ces échanges permettent d'installer et de développer une collaboration entre l'enseignante et le ou les enseignants du jeune. Ceci permet, en repérant ensemble les points forts et les difficultés de l'élève, de construire des démarches pédagogiques adaptées aux besoins de chaque jeune suivi ; de comprendre ce qui peut parfois faire obstacle à la mise en œuvre des adaptations.

Les observations en classe ou en séances individuelles permettent d'avoir une vision et de partager en temps réel des observations avec le ou les professeurs de la classe et l'AESH. Elles constituent une base commune et un point de départ pour un travail de partenariat. Elles permettent :

- D'évaluer les besoins de l'élève in situ et de mieux comprendre leur fonctionnement dans le groupe classe.
- De définir le travail autour des adaptations scolaires, lien avec l'équipe pédagogique (enseignante/AESH) et transmission des informations à l'équipe du SSESD.
- D'élaboration avec l'équipe (enseignante/ AESH) et la famille de projet plus spécifique (Document de Mise en Œuvre du PPS et / ou PAOA)

L'enseignante du service peut expliciter à l'équipe pédagogique (et parfois au groupe classe) les particularités de l'élève et les spécificités de l'élève qu'elle accueille en classe. Ensemble ils tentent de trouver des solutions « pratiques » en évitant la stigmatisation de l'élève et en proposant des outils opérant pour lui, utilisables pour tous (aides méthodologiques, aides à la mémorisation…).
L'enseignante peut aussi proposer l'adaptation d'évaluations aux besoins de l'élève suivi et participe ainsi à montrer comment prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves lors de ces moments d'évaluation.
L'enseignante veille au respect des missions de l'AESH et à sa posture d'étayage et de désétayage en vue de l'acquisition de l'autonomie du jeune.
En effet, si les enseignantes de classe ordinaire comprennent pour la plupart le bienfondé et la nécessité des adaptations nécessaires aux jeunes suivis au service, les contraintes liées à leur profession (budget, manque de formation, contraintes techniques, manque de moyens humains, disposition des locaux…) mettent à mal la mise en œuvre effective des adaptations nécessaires aux besoins des jeunes du service.

Ces suivis pédagogiques se font en lien et en complémentarité avec les autres professionnels du service, avec pour interlocuteur principal le jeune et sa famille.

- Veille pédagogique tout en gardant un lien avec l'équipe pédagogique et la famille :

Quand la famille ou l'équipe pédagogique en fait une demande, l'enseignante peut proposer des rencontres avec les élèves/ familles et enseignants (téléphone, mails, visio, rendez-vous, réunion d'équipe du service)

- Action dans les groupes :
  - **Co-intervention avec des collègues du service :** L'enseignante organise conjointement avec l'ergothérapeute des séances pour permettre à l'élève d'appréhender l'outil informatique dans une séance pédagogique pour mieux transférer ses compétences en classe ultérieurement.

  - **Groupe IAS :** L'enseignante participe à l'organisation de ce groupe avec la psychomotricienne de Monistrol et le psychologue de Brives : Lien avec les familles, organisation des déplacements lien avec les intervenants, lien entre les jeunes (proposition d'un repas partagé avant la séance).

  - **Action ponctuelle : Handirun :** Avec d'autres professionnels du service, l'enseignante accompagne un groupe de jeunes du service à la journée « Handirun » afin de permettre aux enfants de découvrir et d'accéder à un sport adapté (la course/ la randonnée) et de favoriser le sport en inclusion.

- L'enseignante du service est une passerelle entre l'Education Nationale et le service médico-social.

- **Action de personne ressource auprès des enseignants** : pour mieux comprendre le fonctionnement du service, de l'association et des partenaires extérieurs. Il permet aussi parfois le lien entre les professionnels du service et l'équipe pédagogique. L'enseignante peut également intervenir dans le cadre d'une journée d'informations/ porte ouverte du service.

- **Action de personne ressource auprès des professionnels du service** : pour mieux comprendre le fonctionnement d'un enseignant en « classe ordinaire » / communiquer des informations sur les attendus scolaires, les dernières circulaires de l'Education Nationale/ mieux comprendre le fonctionnement de l'Education Nationale.

- Action dans le cadre du service de suite : L'enseignante peut être amenée à rencontrer l'équipe pédagogique d'un élève qui a été suivi par le service pour revenir sur ses difficultés et ses besoins.

1. Des Accompagnements

- Année 2025 : 53 élèves suivis

Niveau scolaire	Maternelle	Elémentaire (dont ULIS)	Collège (dont ULIS/ SEGPA/ MFR	Lycée

Nombre d'élèves accompagnés	MS/ GS : 5	CP : 4 CE1 : 4 CE2 :3 CM1 : 10 CM2 : 5	6ème : 9 5ème : 3 4ème : 5 3ème : 2	1ère générale ou professionnelle : 2
Total	**32**		**19**	**2**

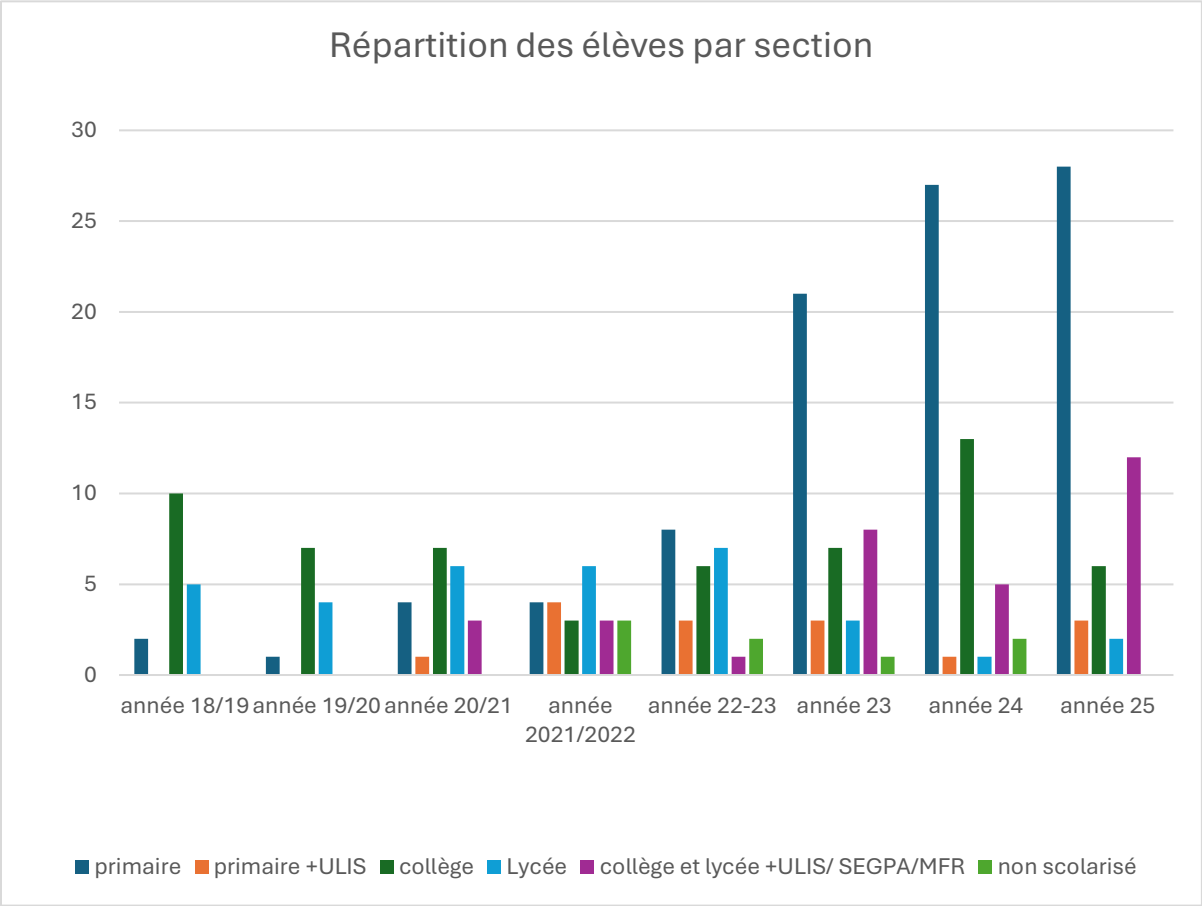

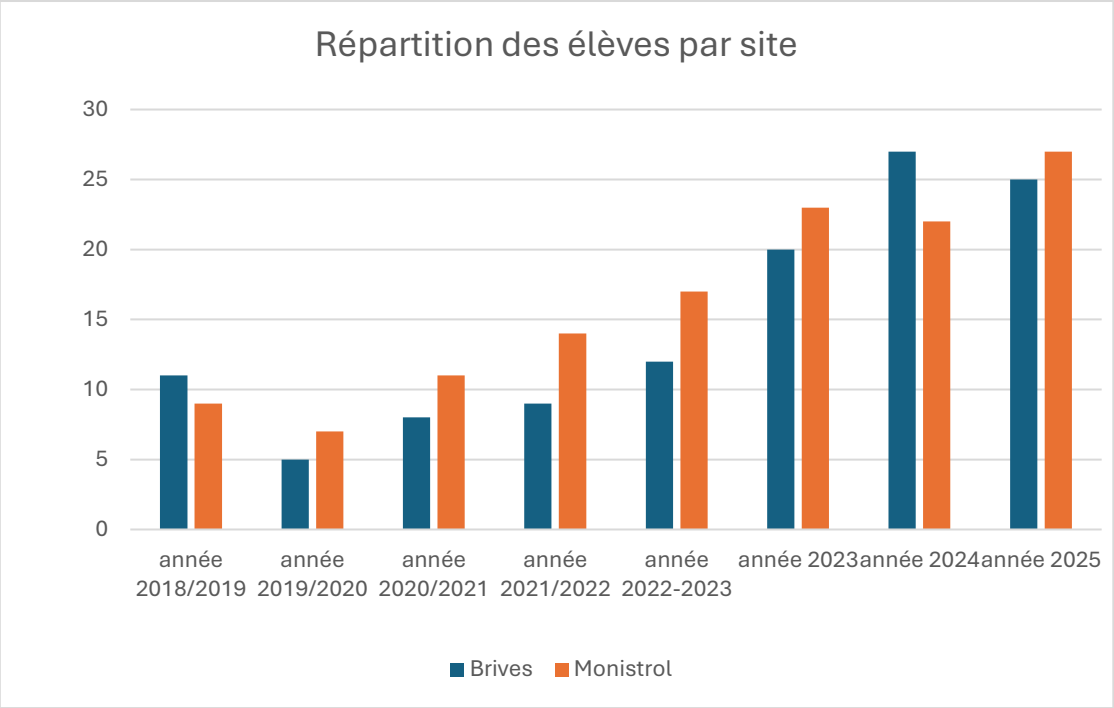

2. Modalités d'intervention de l'enseignante spécialisée pour l'année 2025

Démarrage + recueil d'informations pédagogiques.	21 élèves
Présence au premier projet	21 élèves
Ecriture d'un premier projet pédagogique à la suite du premier projet	10 élèves
Bilans de compétences	8 élèves
Observation en classe- Rencontre de l'équipe pédagogique dans le but de l'élaboration du document de mise en œuvre du PPS et parfois d'une PAOA	19 élèves
Séances individuelles	16 élèves
Séances en groupe : (IAS- Handirun- groupe avec ergothérapeute)	10 élèves
Participation aux ESS	16 élèves
Veille pédagogique/ lien avec l'équipe pédagogique-famille	2 élèves
Lien dans le cadre du « service de suite »	1 élève

3. Répartition du temps de travail de l'enseignante pour l'année scolaire 2025-2026

Depuis l'évolution des missions de l'enseignante, l'organisation de l'emploi du temps se modifie : L'emploi du temps varie d'une semaine à l'autre. Il est présenté à la cheffe de service chaque semaine pour validation.

- Les séances se mettant en place en fonction des projets (modalité d'intervention et nombre de séances). Les projets sont souvent créés autour d'une dizaine de séances.

- L'enseignante est beaucoup plus en lien comme personne ressource auprès :
  - De la famille
  - De l'établissement scolarisé : équipe directrice/ vie scolaire/ enseignants/ AESH
  - De l'équipe du SSESD
  - De l'Education Nationale : SDEI/ PIAL/ rectorat
  - D'autres partenaires extérieurs : libéraux conventionnés.

- Le temps imparti au recueil pédagogique comprend :
  - Préparation de ce moment (1h) : lien téléphonique avec la famille/ l'école/ le coordonnateur du service.
  - Temps de la réunion : 1h
  - Temps de rédaction du compte rendu (2 à 3h)

- L'écriture et la mise en place du document de Mise en œuvre du PPS et/ ou d'une PAOA demandent plus de liaison avec les équipes pédagogiques : sms, mails, liens téléphoniques, rencontres.

- Le temps de réunion d'équipe : <u>depuis septembre 2024</u>, l'enseignante n'assiste plus à la totalité du temps de réunion et garde 3 heures par site.

Le temps de trajet est donc également difficilement quantifiable. Ce qui reste récurrent :

- Le temps de trajet : 1 fois par semaine (vendredi) pour aller à Monistrol : soit 1h30

4. Perspectives liées au poste d'enseignante spécialisé

Depuis l'écriture du projet de l'Unité d'Enseignement et le projet de service, les modalités d'interventions doivent continuer à aller dans le sens de plus de :

- Lien entre le service médico-social et l'Education Nationale
  - De temps de formation croisée avec les équipes enseignantes et AESH.
  - Des temps de présentations de mon poste et du SSESD aux collègues de l'éducation Nationale
  - De temps de présentation des troubles et des difficultés aux équipes pédagogiques par les professionnels du service. L'enseignante spécialisée pouvant alors jouer un rôle de passerelle, puis de retour en co-enseignement.

Nadège VAILLANT, enseignante spécialisée mise à disposition E.N.

L'accompagnement social des familles

L'accompagnement social individuel représente 98 % de l'activité de l'assistante de service social au SSESD.
L'assistante sociale est à la disposition des familles pour toutes les demandes liées au handicap de leur enfant et pour tout besoin d'informations autour des droits. Elle n'intervient que ponctuellement en direct auprès de l'enfant. Du fait de sa place auprès des familles, elle participe à la connaissance globale des situations et à la création du lien de confiance avec le service.

Elle propose un accompagnement administratif pour tous dossiers MDA liés à la situation de handicap :

- AEEH et son complément (pour tierce personne, frais…),
- PCH (aménagement du logement, aide humaine et choix d'option, aides techniques),
- Dossiers pour le fond de compensation (pour financer les surcoûts liés au handicap non couverts par les dispositifs ordinaires),
- Soutien pour toutes demandes auprès de la MDA et aide à la rédaction du projet de vie (demande de renouvellement du service, d'orientation vers un établissement ou service …),

L'assistante sociale du service peut aussi être amenée à répondre à des problématiques plus globales que celles liées purement au handicap (ex : droits communs, logement, séparation…).

- Accompagnement des familles dans les visites d'établissements,
- Soutien des familles dans la réflexion et la prise de décision pour une orientation, en lien avec l'équipe.
- Soutien pour rompre l'isolement pour certaines familles.
- Proposition d'un espace d'écoute régulier et un accompagnement pour soulager le quotidien (informations et mise en place d'un mode de garde, centre de loisirs en lien avec le DAHLIR, séjours adaptés…), ou pour favoriser une reprise d'activité professionnelle ou de loisirs afin de recréer du lien social.
- L'assistante sociale peut être en lien avec les intervenants sociaux qui gravitent autour de la famille si nécessaire et avec l'accord de cette dernière (protection de l'enfance, services de tutelles, services sociaux du Conseil Départemental…).
- L'assistante sociale peut, en plus de ses actions individuelles auprès des familles, proposer des actions collectives en collaboration avec d'autres professionnels du service selon les besoins repérés (participation aux groupes mis en place pendant les vacances scolaires/animation des soirées répits/sorties sportives…).

Noémie SABATIER, assistante sociale, Brives Charensac et Monistrol-sur-Loire
poste non pourvu de Septembre à Décembre 2025

Secrétariat : pôle accueil/administratif

En raison du fonctionnement du SSESD, à savoir une équipe pluridisciplinaire se déplaçant sur les lieux de vie de l'enfant, une part importante de la communication entre les professionnels, les parents, l'enfant et les partenaires (lieux scolaires par exemple), transite par le secrétariat des deux sites.
Le pôle accueil-administratif est un réel « carrefour » de liaison, d'information et de renseignements. C'est un espace d'écoute, d'attention, de disponibilité, de réserve et d'adaptation tout au long de l'accompagnement des enfants et de leurs familles :
- Accueil physique lors des venues au SSESD pour les consultations médicales, l'appareillage, les groupes...
- Accueil téléphonique : prise de messages, prise de rendez-vous,
- Évaluation de l'urgence de la situation, de la nécessité ou non d'un renvoi vers un autre professionnel.
Le pôle accueil – administratif a un rôle d'interface entre les parents et les enfants en direction de l'équipe mais aussi de l'équipe en direction des parents, des enfants, dans la coordination, le lien et la transmission des informations, messages, etc.
Ce rôle d'interface s'applique aussi aux partenaires : MDA, CPAM, lieux scolaires, sports et loisirs, autres associations, acteurs sociaux…
Les tâches administratives et d'organisation (plannings, courriers...) sont traitées comme étant partie prenante de l'accompagnement et de la communication instaurée entre les parents, l'enfant et le SSESD.
Aline VINCENT, secrétaire de Direction
Annick MALLET, secrétaire administrative

Les activités collectives : groupes

En complément des soins et accompagnements principalement individuels, les professionnels proposent des groupes ou des activités aux enfants et jeunes suivis au SSESD. Cela permet d'observer les enfants et les jeunes dans d'autres situations que la relation duelle de la rééducation. Certains de ces groupes avaient débuté les années antérieures et se sont poursuivis, d'autres ont émergé cette année.

Groupe cuisine :

L'atelier cuisine proposé au sein du SSESD s'adresse à des enfants présentant des difficultés motrices importantes et une communication non verbale ou verbale. La cuisine est un support riche permettant de stimuler les sens, favoriser la motricité, développer l'autonomie et créer un espace de convivialité et d'expérimentation. Cet atelier s'inscrit dans une approche globale d'accompagnement éducatif, thérapeutique et social, centrée sur les compétences de chaque enfant.
Deux ergothérapeutes, Alexandrine Arsac et Nelly Descours encadrent ce groupe.

1- Objectifs

Objectifs généraux

- Favoriser l'autonomie et la participation active dans les activités de la vie quotidienne.

- Offrir un espace d'expérimentation sensorielle, motrice et émotionnelle.
- Développer les interactions sociales entre pairs et adultes accompagnants.
- Renforcer l'estime de soi à travers la valorisation des réussites.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la motricité fine (saisir, verser, mélanger, appuyer, découper avec aide…).
- Travailler la motricité globale (se positionner, atteindre, stabiliser, se déplacer jusqu'aux matériaux).
- Stimuler les sens : textures, odeurs, saveurs, bruits, températures.
- Encourager les modes d'expression alternatifs (regard, gestes, pictogrammes, CAA).
- Introduire des repères temporels et séquentiels (étapes de la recette).
- Développer les compétences sociales : attendre, partager, coopérer.

3 enfants scolarisés en primaire participent à ce groupe.
Le groupe a lieu une fois par mois au service.

Groupe poney :

Initié par Céline CHAMBON, éducatrice spécialisée au SSESD, le groupe poney a émergé en septembre 2023. Alexandrine ARSAC fait également parti du groupe. Le nombre d'enfants participant au groupe est de 2. Le groupe a lieu tous les lundis matin, sauf pendant les vacances scolaires.
Le groupe est encadré par Laurent BERRY qui dispose d'un brevet d'Etat d'équitation. Le poney se déroule au CEPC à Vourzac.
Les objectifs du groupe sont les suivants :

- Respect du cadre et des règles de sécurité, pour toute activité autour et sur le poney.
- Expérimentation de l'environnement agricole
- Travailler la confiance en soi.
- L'estime de soi par la réussite, la persévérance, la valorisation.
- Travailler le positionnement
- Travail de la frustration, de l'échec et de la réussite.
- Travail sur les émotions joie, peur
- Orientation dans l'espace
- Travail de motricité
- Expérimentation et appropriation des sensations
- Travail de l'autonomie
- Prendre soin de l'animal
- Favorise l'attention et la concentration, contient l'agitation
- Travail de la relation à l'autre
- Travail sur les codes sociaux avec le moniteur et tous les clients du CE

- Motivation pour faciliter les apprentissages

Nous allons chercher les deux enfants présents au groupe et nous les ramenons à l'école après.
Le groupe s'est déroulé sur toute l'année scolaire 2023/2024 et s'est poursuivi sur l'année scolaire 2024/2025.

Groupe basket-fauteuil :

Ce groupe émerge du projet Pep's, en collaboration avec la Fédération Française Handisport et le club de basket-fauteuil des Aigles du Velay. Il s'est mis en place en mars 2025, jusqu'en juin 2025.

Les séances étaient au rythme d'une fois tous les quinze jours, sur une durée de deux heures, au gymnase de Lapte. Elles étaient encadrées par Mélia CARCENAC, chargée de développement aux Aigles du Velay, Emilie MURGUE, Barbara AUTIN (ergothérapeutes) et Matthieu ZOFFOLI (éducateur spécialisé).

Les objectifs étaient d'initier les jeunes du service au handisport, en leur proposant une découverte ludique et amusante du basket-fauteuil. Mais également de favoriser l'accès à une pratique régulière et durable pour les jeunes en situation de handicap moteur.
Les séances ont été prises en charge par la Fédération Française Handisport. Une dizaine d'enfants ont été intéressés par ce groupe.

La perspective de ce groupe et le projet initial était de proposer une "école des sports" aux jeunes du service pour découvrir des disciplines sportives adaptées et rencontrer des clubs sportifs qui se donneront les moyens d'accueillir des jeunes en situation de handicap.

Groupe Handi'Jeunes :

Ce groupe fait suite au groupe de basket-fauteuil. Il s'est mis en place en septembre 2025. Une dizaine d'enfants ont été intéressés par ce groupe. Les parents, grands-parents, frères et sœurs sont les bienvenus, ainsi que d'autres jeunes extérieurs aux SSESD.

Comme l'ancien groupe, les séances sont au rythme d'une fois tous les quinze jours, sur une durée de deux heures, principalement au gymnase de Lapte. Elles sont encadrées par les différents intervenants des clubs partenaires, Mélia CARCENAC (chargée de développement aux Aigles du Velay), Emilie MURGUE, Barbara AUTIN (ergothérapeutes) et Matthieu ZOFFOLI (éducateur spécialisé).

L'objectif est de faire découvrir différents sports adaptés aux jeunes du service pour qu'ils puissent par la suite, s'ils le souhaitent, s'inscrire dans les clubs partenaires.

Les sports que nous avons pratiqués sont le tir sportif (au club de tir de Beaulieu), le tir à l'arc (au gymnase de Lapte) et la boxe anglaise (au boxing club des Sucs à Yssingeaux). Les sports à venir sont le basket-fauteuil, le hand-fauteuil, le tennis de table et le tennis-fauteuil. Les cessions sont au rythme de deux/trois séances.

Groupe Habiletés sociales / Émotions :

Animé par la psychologue et un éducateur du service, ce groupe a lieu un mercredi sur deux de 10h30 à 11h30 à l'école Albert Jacquart de Monistrol et concerne 5 enfants d'âge primaire.

Il s'adresse à des enfants présentant des difficultés dans les interactions sociales et la gestion des émotions.

Ce travail en binôme permet d'articuler des apports complémentaires : l'éducateur soutient le cadre, les interactions et les mises en situation, tandis que la psychologue apporte un éclairage clinique, notamment autour de la compréhension des émotions, des comportements et des dynamiques relationnelles.

Les objectifs sont notamment :

- Mieux identifier et exprimer ses émotions
- Développer les compétences sociales (écoute, communication, respect du cadre…)

- Mieux comprendre certaines situations sociales
- Apprendre à réguler ses réactions

Le groupe thérapeutique s'appuie sur différents supports (jeux, échanges, théâtre, mises en situation), dans un cadre contenant et sécurisant.

III- Ressources humaines

a- L'équipe pluridisciplinaire

Au 31 Décembre 2025, l'équipe du service est composée de :

- Directeur des Etablissements et Services APAJH : Frédéric RIDEAU
- Directeur du Pôle enfance : Damien TERLE
- Cheffe de Service : Ximena SALVATIERRA
- Assistante de Direction : Aline VINCENT
- Secrétaire polyvalente : Annick MALLET
- Psychologues : Michaël RAYNAUD et Sefana BOULKOUANE
- Neuropsychologue : Marie BARBIER
- Médecins : Béatrice BAYLE, médecin MPR, et Gaëlle GOUSSE, médecin neuropédiatre
- Coordinateurs : Delphine VALETTE, coordinatrice et Jean-Marc SOULIER, coordinateur
- Ergothérapeutes : Alexandrine ARSAC, Barbara AUTIN, Nelly DESCOURS, Emilie MURGUE, Ophélie RUAULT, Candice SAPIN
- Orthophonistes : Maryline TEYSSIER et Sandy ROGER
- Éducateur(trice) Spécialisé(e) : Céline CHAMBON Matthieu ZOFFOLI
- Psychomotricien(ne)s : Sabrina SCHEMBRI, Julie ROCHE, Agnès VINCENS, Gaétan MICHOT
- Assistante Sociale : poste non pourvu 0.80 ETP, le recrutement sera effectif au 05/01/2026
- Enseignante spécialisée (mise à disposition EN) : Nadège VAILLANT

Afin de compléter l'accompagnement réalisé par les équipes en interne, nous sollicitons divers professionnels en libéral

- Les temps non pourvus kinésithérapeutes (2 ETP) et orthophoniste (0,5 ETP) sont compensés par des conventions avec 31 kinésithérapeutes et 12 orthophonistes.
- 2 psychologues, 3 ergothérapeutes, 1 psychomotricienne sont intervenus auprès des jeunes cette année, soit le temps d'un relais en interne, soit pour un suivi régulier.
- Les séances sont rémunérées par le SSESD par convention : 75 enfants ont bénéficié de séances par ces professionnels libéraux.

Autres partenaires :

- Le GECAC assure des prestations de comptabilité, paies, budget, en lien avec la comptable du siège de l'APAJH.
- Analyse de la pratique : l'équipe du SSESD bénéficie d'Analyse de la Pratique Professionnelle environ toutes les 8 semaines sur chaque site.

b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP

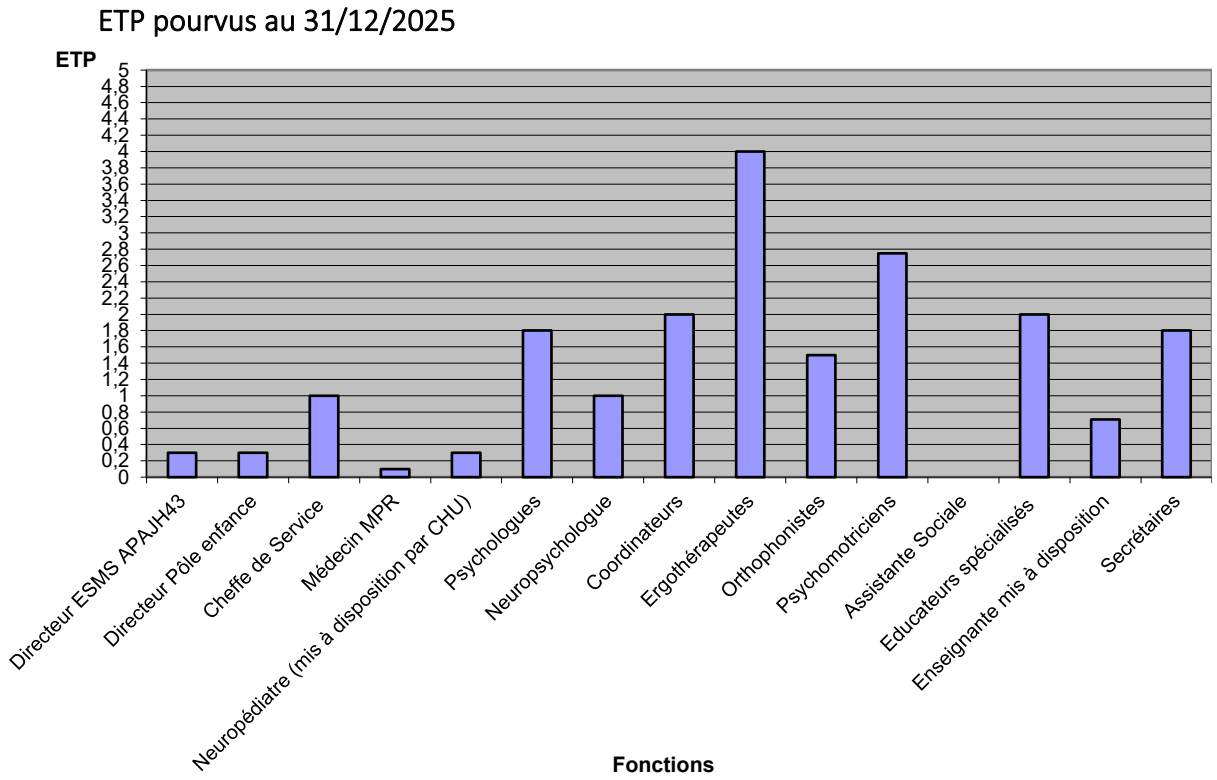

Recruté en Octobre 2024, le Directeur pôle enfance a pris ses fonctions d'encadrement au SSESD à partir de janvier 2025 à hauteur d'un 0.30 ETP.

Le poste d'Assistante sociale est vacant pendant quelques mois en 2025 et sera pourvu au 05/01/2026.

c- Répartition par âges

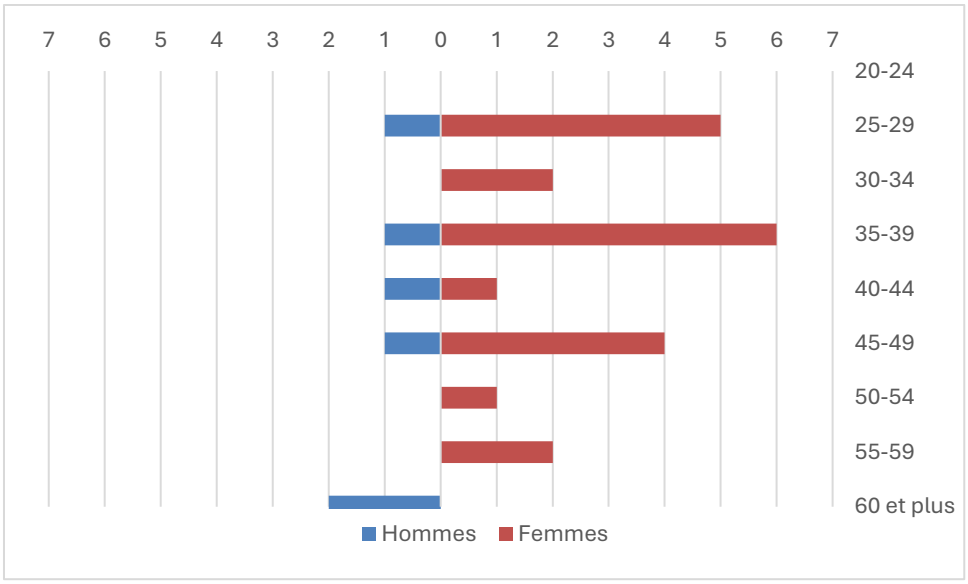

d- Mouvements du personnel : arrivées/départs

- Recrutements

Janvier 2025 C.D.I pour une psychomotricienne à 1.00 ETP
Mai 2025 C.D.I. pour une psychologue à 0.80 ETP
Aout 2025 C.D.I pour une orthophoniste à 1.00 ETP

- Les fins de contrats

Janvier 2025 Démission d'une psychologue
Aout 2025 Démission d'une assistante sociale

- Les Augmentations de temps de travail

Janvier 2025 Passage à 1 ETP pour une éducatrice spécialisée.

- Les remplacements

Février -Mars remplacement d'un coordinateur
Juin-juillet remplacement d'une assistante de direction
Oct.-nov. remplacement d'une assistante de direction

e- Les formations et qualifications

La formation professionnelle constitue non seulement une obligation pour l'employeur, mais représente surtout un enjeu pour le développement des compétences et l'anticipation de l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

Quelques chiffres :

ETP formé en 2025 : 40.00 % en formation individuelle et 56 % en formation collective.

Nombre de jours de formation en 2025 : 60 jours en formation individuelle (dont une longue)

3 jours en formation collective

Liste des formations réalisées en 2025 dans le cadre du PAUF et fonds mutualisés ou via le budget du service + CNR.

Formation individuelle via CIFA OPCO SANTE

Participants	Intitulé de l'action
Neuropsychologue	Méthode CPIM
Ergothérapeute	Ergothérapie et autisme
Psychomotricien	Profil sensoriel
Assistante sociale	La culture dans la construction des liens

Orthophoniste	Troubles du langage écrit et données scientifiques
Educateur spécialisé	Coordinateur de parcours
2 Ergothérapeutes	MCRO
Coordinateur	CAFERUIS 2024-2026

Formation collective via CIFA OPCO SANTE

Participants	Intitulé de l'action
COLLECTIVE 14 personnes Equipe Monistrol-sur-Loire	Troubles du comportement et troubles émotionnels chez l'enfant et l'adolescent

Formation individuelle budget interne SSESD

Participants	Intitulé de l'action
Psychologue	Colloque clinique de l'effroi
Ergothérapeute orthophoniste	Troubles neurovisuels chez l'enfant

IV : Actualité marquante de l'année

a- Partenariat

Le SSESD est un service ouvert sur son territoire. Il est à la fois une ressource pour l'environnement, lequel constitue également une ressource pour lui.

Avec les centres de formation et les écoles pour des demandes de stages professionnels

Le service est sollicité pour des demandes de stage. Notre politique d'accueil des stagiaires a permis d'accueillir en 2025 :

- Stage d'étudiant en orthophonie pendant 1 mois 1
- Stage d'étudiant en psychologie pendant 4 mois 1

Avec l'Education Nationale pour la sensibilisation dans les établissements scolaires

Chaque année, le service intervient dans les nouveaux établissements scolaires qui ne connaissent pas encore le service et qui vont accueillir un enfant pris en charge par le SSESD. Ce travail de sensibilisation est réalisé par les personnels de direction afin d'expliquer ce qu'est un SESSAD, comment il fonctionne. Ces rencontres sont très importantes car de nombreux établissements font pour la première fois l'expérience de l'accueil d'enfants suivis par un service médico-social. Il est donc nécessaire de faire du lien, de les sensibiliser à l'accueil d'un enfant en situation de handicap en expliquant les missions complémentaires du SSESD aux lieux de scolarisation ainsi que les modalités de collaboration.

Chaque année, la Cheffe de Service rencontre systématiquement les lieux scolaires qui accueillent les enfants nouvellement admis au SSESD pour une présentation du service et poser les bases de la future collaboration (9 nouveaux lieux de scolarisation en 2025).

En 2025, le SSESD a collaboré avec 67 lieux de scolarisation et de formation (de la maternelle à aux lycées) et participé à 83 Équipes de Suivi de la Scolarisation et 16 réunions scolaires.

Avec les organismes du droit commun et spécialisés

Le SSESD est un service ouvert sur son environnement, du fait même de sa mission d'intervention dans tous les lieux de vie de l'enfant. Cette modalité le conduit à travailler avec tous les partenaires de droit commun en priorité, susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'accompagnement de l'enfant ou d'en fluidifier le parcours.

En 2025, outre ses collaborations habituelles avec la MDA, l'Éducation Nationale, et des professionnels paramédicaux libéraux (12 orthophonistes, 3 ergothérapeutes, 31 kinésithérapeutes, 1 psychomotricienne, 2 psychologues ainsi que le CRDV pour un accompagnement partagé.

En parallèle, le SSESD a poursuivi son partenariat avec le DALHIR, les clubs de sports, les médiathèques, les mairies et les centres de loisirs, les collectivités ou les entreprises locales, handisport.

Le SSESD utilise régulièrement pour des groupes ou sorties des lieux comme la Médiathèque, la Ludothèque, la Maison pour Tous, le Centre de balnéothérapie, les piscines municipales...

Globalement, le SSESD développe ou participe à des projets permettant de favoriser l'inclusion sociale de chaque enfant.

Avec les services hospitaliers de proximité

Le SSESD est en lien fort avec les Services de pédiatrie et de Médecine Physique et de Réadaptation Pédiatrique du Centre Hospitalier de St-Etienne par Mmes les Drs Gaëlle GOUSSE et Béatrice BAYLE. Les Centres Hospitaliers du Puy (CHER et Ste Marie), le CHU de Clermont Ferrand, le SSR de la Bourboule, les centres de référence (épilepsie, neurofibromatose, etc., …)

Avec l'aide sociale à l'enfance et la protection de l'enfance

De fait, le SSESD est en lien avec les référents de différents services et organismes de la protection de l'enfance. L'accompagnement des enfants dans tous les domaines de leurs vies qu'ils soient en famille d'accueil, en MECS, à l''Autre Rive, et/ou avec des mesures AED ou AEMO. Ce travail de partenariat demande une coordination importante dans la transmission des informations et décisions d'accompagnement.

b- La vie du service : le quotidien et les projets spécifiques

DU POINT DE VUE DU CHEF DE SERVICE

1. Évolution du projet de service

Les équipes du SSESD ont poursuivi une réflexion approfondie sur le fonctionnement du service afin de faire évoluer le Projet de Service. Dans ce cadre, deux journées de travail ont été organisées, permettant de réviser plusieurs fiches actions, notamment celles relatives à l'inclusion, à la communication interne et externe, ainsi qu'à l'accompagnement.

Par ailleurs, le processus d'admission a fait l'objet d'une analyse et d'une réévaluation. Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques vers un accompagnement moins contraignant pour les familles, tout en préservant la cohérence et le sens des interventions proposées.

L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une dynamique d'amélioration continue et d'adaptation des pratiques professionnelles.

---

2. Admissions des enfants

En 2025, le SSESD a accueilli 20 nouveaux enfants, répartis sur les deux sites. Chaque admission a donné lieu à un entretien d'accueil réalisé au sein du service, en présence des parents.

Parmi ces situations, deux familles ont fait le choix d'interrompre l'accompagnement durant la période d'évaluation, soit dans les trois mois suivant l'admission.

L'ensemble des enfants admis en 2025 sont scolarisés. Toutefois, pour 11 établissements scolaires (écoles et collèges), il s'agissait d'une première collaboration avec le SSESD. Dans ce contexte, une présentation du fonctionnement du service a été proposée et systématiquement acceptée.

Ces rencontres ont été organisées au sein de chaque établissement afin d'établir un premier lien avec les équipes pédagogiques. Les retours recueillis sont très positifs. Cette démarche contribue à renforcer les partenariats avec l'Éducation Nationale et s'inscrit dans une volonté de consolidation des collaborations existantes.

---

3. Ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par plusieurs mouvements au sein des équipes, nécessitant des ajustements organisationnels.
L'absence prolongée de deux professionnels (une secrétaire et un coordinateur de projets) a conduit à la mise en place de remplacements :

- Deux contrats à durée déterminée (CDD) ont été conclus,
- Le poste de coordination de projets a été assuré pendant deux mois par une éducatrice,
- Le poste de secrétaire a été couvert par trois contrats successifs.

Par ailleurs :

- Une psychomotricienne, ayant quitté le service fin septembre 2024, a été remplacée à compter du 13 janvier 2025,
- Une psychologue a été remplacée à partir du mois de mai 2025,
- Une assistante sociale, partie fin août 2025, sera remplacée au début de l'année 2026.

---

4. Accueil de stagiaires

Le SSESD a poursuivi son engagement dans la formation des futurs professionnels en accueillant des stagiaires au sein de ses équipes.

- Une stagiaire en psychologie a intégré l'équipe de Brives. Elle a participé à l'accompagnement des enfants en proposant des suivis thérapeutiques ainsi que la passation de tests.
- Une stagiaire en orthophonie a effectué son stage au sein du site de Monistrol, accompagnée par l'orthophoniste référente. En quatrième année de formation, elle a pu approfondir sa pratique professionnelle et proposer des accompagnements pertinents, en complément des accompagnements déjà en place.

5. Conclusion et perspectives 2026

L'année 2025 a été marquée par une dynamique d'évolution et d'adaptation du SSESD, tant sur le plan des pratiques professionnelles que de l'organisation interne. Les travaux engagés autour du Projet de Service ont permis de réinterroger les modalités d'accompagnement et de renforcer la cohérence des interventions proposées aux enfants et à leurs familles.
Malgré un contexte marqué par des mouvements de personnel, les équipes ont su maintenir la qualité de l'accompagnement et assurer la continuité du service. Par ailleurs, le développement de nouveaux partenariats avec les établissements scolaires témoigne d'une volonté affirmée d'ouverture et de collaboration, au service de l'inclusion des enfants accompagnés.

Dans cette continuité, plusieurs perspectives se dessinent pour l'année 2026 :

- Poursuivre la mise en œuvre et l'actualisation du Projet de Service, en consolidant les actions engagées et en veillant à leur appropriation par l'ensemble des professionnels ;

- Faire évoluer les pratiques d'admission, afin de proposer un accompagnement plus lisible et adapté aux besoins des familles, tout en garantissant la qualité de l'évaluation initiale ;
- Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'Éducation nationale et autres, en développant des temps d'échange réguliers et en consolidant les collaborations déjà engagées ;
- Stabiliser les ressources humaines, en poursuivant les recrutements nécessaires et en favorisant l'intégration des nouveaux professionnels ;
- Soutenir la formation et la transmission des compétences, notamment à travers l'accueil de stagiaires et le développement des pratiques professionnelles.

Ces orientations s'inscrivent dans une volonté de consolider les acquis de l'année écoulée tout en poursuivant une dynamique d'amélioration continue, au service des enfants accompagnés et de leurs familles.

Ximena SALVATIERRA, Cheffe de service

V : Démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est une culture qui se développe et se construit dans le temps par un pilotage à l'échelle de l'association, des actions et une mobilisation permanente des différents acteurs.

L'association APAJH 43 a engagé depuis l'exercice 2022, dans le cadre de la fiche action 2-1 du CPOM 2020-2024, une redynamisation de sa démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les établissements et services inscrivent leurs actions dans une démarche continue d'amélioration de la qualité structurée et coordonnée par le siège, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées et de leur entourage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal qui structurent notre accompagnement.

Aujourd'hui, au regard des évolutions des politiques publiques, l'APAJH43 a la volonté de développer et de favoriser cette « culture qualité » par une ambition collective partagée, en élargissant la notion de « démarche qualité » à un enjeu managérial.

Celle-ci doit mobiliser et impliquer toutes les dimensions de nos organisations et de nos établissements et services, à travers l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques professionnelles, pour répondre aux thématiques fondamentales que sont :

- Le respect et la garantie des droits fondamentaux des personnes que nous accompagnons;
- La prévention et la gestion des risques incluant les risques professionnels.

Avec l'intention de promouvoir le questionnement éthique au service de la bientraitance, la qualité de vie au travail, l'exploration de la responsabilité sociétale des entreprises et développement durable.

Pour mieux piloter cette démarche qualité, l'association APAJH43 a fait le choix de :

a- Pérenniser le poste de responsable qualité rattachée à la fonction siège.

b- Poursuivre le déploiement du logiciel AGEVAL, un outil au service de la démarche d'amélioration continue de la qualité et qui permettra de soutenir :

- La Déclaration et le traitement des événements indésirables par les professionnels sur la plateforme AGEVAL module déclaration permettant le traitement en ligne par l'équipe désignée.
- L'analyse des événements indésirables en équipe interdisciplinaire.

- La gestion des plaintes et des réclamations par les personnes accompagnées et ou leur famille. Ce recueil est consigné sur le module déclaration du logiciel AGEVAL par les chefs de services.
- L'analyse des plaintes et réclamations en équipe interdisciplinaire
- La mise en place de mesures préventives pour limiter l'apparition des risques (actions primaires) et éviter la récurrence de l'apparition du risque (actions secondaires).
- Le fait d'avoir une base documentaire à jour et accessible à tous les professionnels
- Le fait Formaliser et actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels et de piloter les plans d'action/
- De générer des enquêtes de satisfactions

c- D'instituer une culture positive de l'erreur cadrée par une Charte :

La Charte de la culture positive de l'erreur :

La prévention des risques portée par la culture positive de l'erreur au service de la bientraitance et de l'éthique.

L'Association APAJH 43 souhaite inscrire son action ***de « démarche d'amélioration continue de la qualité »*** dans une philosophie de ***« culture positive de l'erreur »*** qui consiste à laisser à chaque professionnel le droit de se tromper et d'en tirer des leçons bénéfiques. Cela implique la notion de limiter le risque à un niveau acceptable pour l'organisation, donc de le déceler dans un esprit de prévention.

Dans ce cadre, l'Association APAJH 43 invite chaque professionnel à communiquer spontanément toute information sur des évènements indésirables ayant un impact sur la qualité de nos accompagnements par une déclaration à réaliser sur la plateforme AGEVAL à laquelle chaque professionnel a accès depuis 2024.

Les évènements déclarés feront l'objet d'un traitement ayant comme objectif la prévention de la récidive par l'analyse des causes racines, amenant de fait une amélioration continue de la qualité ;

Cette démarche préventive participe au plan de développement de la bientraitance et du questionnement éthique ainsi qu'au renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2017. Elle permet également la visée d'un établissement et/ou service sûr, inspirant confiance aux personnes accompagnées et leurs familles afin d'éviter des évènements plus graves comme définis à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du code pénal Article 434-3.

Pour favoriser ce retour d'expériences et l'amélioration de continue de la qualité :

Les professionnels s'engagent à déclarer les évènements indésirables auxquels ils seraient confrontés, en faisant preuve de discernement et en n'instrumentalisant pas l'outil à des fins de stratégies personnelles mais en restant centrés sur les personnes accompagnées et les

familles et la qualité du service rendu.

L'Association APAJH 43 s'engage à ce que la direction des établissements et service n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre des professionnels impliqués dans les déclarations (A noter toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré et/ou répété).
L'Association souhaite que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction dans l'établissement et/ou service, puisse s'impliquer dans cette logique qui contribue à la démarche d'amélioration continue, en lien avec les attendus de la HAS, garantissant la sécurité et les droits de la personne accompagnée.

d- Mise en œuvre de la Charte de prévention des risques de maltraitance

La bientraitance est une démarche inspirant des actions individuelles et des relations collectives, pour identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour les personnes accompagnées ainsi que leur entourage, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation au plus juste à leurs besoins. Elle relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. C'est une démarche continue d'adaptation, répondant aux droits de la personne accompagnée et de ses choix. (RBPP ANESM 2008 : la bientraitance définition et repères pour la mise en œuvre).

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des piliers de l'amélioration continue qui s'inscrivent dans les valeurs et la qualité de service que prône l'association APAJH 43.

Elle impose pour tous professionnels :

- D'adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,
- De prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,
- D'agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun,
- D'adopter un comportement et un langage adaptés au travail,
- De mener tout dialogue avec patience et douceur,
- De faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,
- De respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.
- D'avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,

L'association APAJH 43 promeut la bientraitance et prévient la maltraitance
Elle veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, le bon sens et les valeurs de l'association : solidarité, laïcité, respect de la différence, citoyenneté.
Elle définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence aux

bénéfices des personnes accompagnées.
Tout fait de maltraitance avérée fera l'objet d'un signalement auprès des autorités et des procédures de sanction seront entamés envers le professionnel comme définit dans les RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance de la HAS

e- Eléments statistiques de l'année 2025

a) **Nombre de signalement des faits de maltraitance :**
Aucun fait de maltraitance n'a été signalé au cours de l'année 2025

b) **Information préoccupante :**
Nous n'avons pas signalé de faits de maltraitance ni d'Information Préoccupante auprès de la CASED.

c) **Nombre d'événements indésirables déclarés et traités dans l'année :**

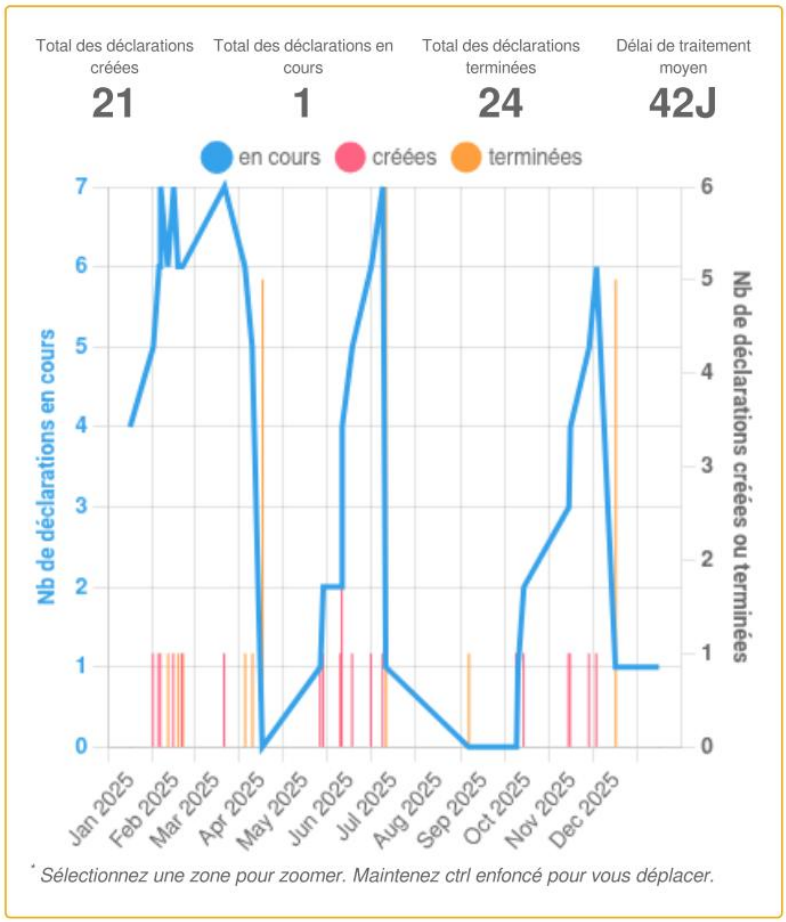

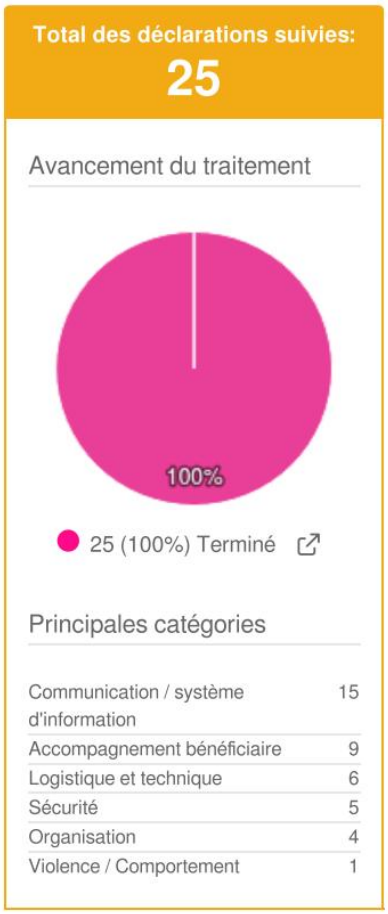

Aucun événement indésirable grave n'a été signalé au cours de l'année.

Répartition par typologie

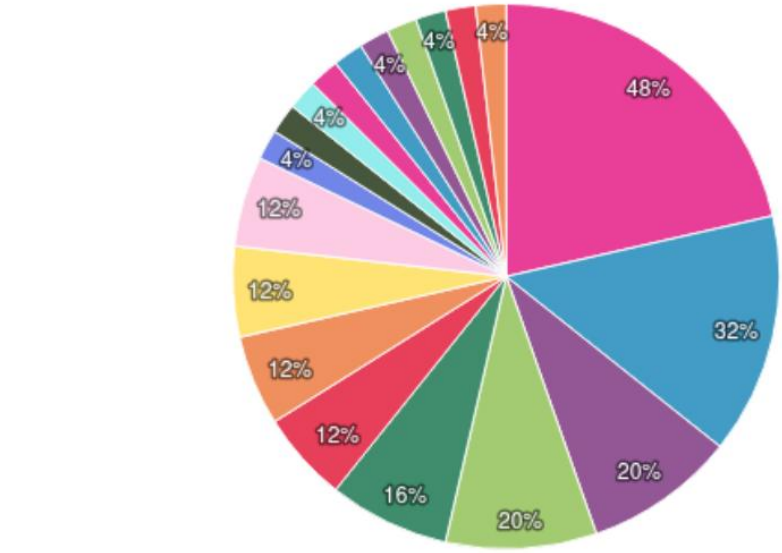

12 (48%) Communication extérieure
8 (32%) système d'information
5 (20%) Socio-éducatif
5 (20%) Véhicules associatifs
4 (16%) Planification
3 (12%) Administratif
3 (12%) Communication inter-services
3 (12%) sécurité des professionnels
3 (12%) Sécurité du bénéficiaire
1 (4%) Soin para-médical
1 (4%) Pédagogique
1 (4%) Vie quotidienne
1 (4%) Transport
1 (4%) Prestataire extérieur / Fournisseur
1 (4%) Confidentialité et secret professionnel
1 (4%) Communication intra-service
1 (4%) Agression, violence vis à vis d'un bénéficiaire
1 (4%) sécurité des locaux
1 (4%) coordination

d) Nombre de plaintes et réclamation déclarés et traités dans l'année :

Aucune plainte ni réclamation ont été portés à notre information pour traitement d'un dysfonctionnement de service ou d'un manquement de communication de la part des familles accompagnées durant cette année 2025..

VI- Elément Financiers

a. Compte de Résultat

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

	GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
ACHATS			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
601/602 /603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	36 511,75 €	36 725,00 €			36 725,00 €	32 161,59 €	-4 563,41 €	-12,4%
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
SERVICES EXTERIEURS									
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	60,00 €	150,00 €			150,00 €	0,00 €	-150,00 €	-100,0%
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	2 248,40 €	2 350,00 €			2 350,00 €	2 270,54 €	-79,46 €	-3,4%
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	210,43 €	0,00 €			0,00 €	285,00 €	285,00 €	0,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel *(autres que c/6242)*	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6242	Transports d'usagers	0,00 €	2 500,00 €			2 500,00 €	0,00 €	-2 500,00 €	-100,0%
625	Déplacements, missions et réceptions	23 146,53 €	17 975,00 €			17 975,00 €	27 344,73 €	9 369,73 €	52,1%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 203,74 €	3 225,00 €			3 225,00 €	6 376,68 €	3 151,68 €	97,7%
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	13 607,30 €	14 000,00 €			14 000,00 €	14 036,60 €	36,60 €	0,3%
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	10,01 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE I	78 998,16 €	76 925,00 €	0,00 €	0,00 €	76 925,00 €	82 475,14 €	5 550,14 €	7,2%

	GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	6 218,51 €	0,00 €			0,00 €	24 949,88 €	24 949,88 €	0,0%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	79 466,79 €	59 250,00 €			59 250,00 €	78 887,03 €	19 637,03 €	33,1%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	65 311,22 €	62 924,00 €			62 924,00 €	59 819,03 €	-3 104,97 €	-4,9%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	21 694,99 €	21 493,00 €			21 493,00 €	20 860,73 €	-632,27 €	-2,9%
641	Rémunérations du personnel non médical	729 028,21 €	706 250,00 €			706 250,00 €	706 736,73 €	486,73 €	0,1%
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	281 754,75 €	276 151,00 €			276 151,00 €	270 831,67 €	-5 319,33 €	-1,9%
646	Personnes handicapées	2 156,94 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
647	Autres charges sociales	13 421,37 €	13 550,00 €			13 550,00 €	14 042,71 €	492,71 €	3,6%
648	Autres charges de personnel	4 085,25 €	2 500,00 €			2 500,00 €	15 036,75 €	12 536,75 €	501,5%
	TOTAL GROUPE II	1 203 138,03 €	1 142 118,00 €	0,00 €	0,00 €	1 142 118,00 €	1 191 164,53 €	49 046,53 €	4,3%

	GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
613	Locations	27 734,17 €	28 550,00 €			28 550,00 €	28 777,26 €	227,26 €	0,8%
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
615	Entretien et réparations	34 536,44 €	35 500,00 €			35 500,00 €	42 340,56 €	6 840,56 €	19,3%
616	Primes d'assurances	9 701,27 €	9 650,00 €			9 650,00 €	11 036,74 €	1 386,74 €	14,4%
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
618	Divers	1 132,00 €	1 590,00 €			1 590,00 €	2 418,83 €	828,83 €	52,1%
623	Information, publications, relations publiques	478,97 €	-250,00 €			-250,00 €	557,51 €	807,51 €	-323,0%
627	Services bancaires et assimilés	292,03 €	280,00 €			280,00 €	994,09 €	714,09 €	255,0%
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 415,00 €	1 450,00 €			1 450,00 €	1 513,67 €	63,67 €	4,4%
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	44 416,64 €	78 696,00 €			78 696,00 €	68 690,79 €	-10 005,21 €	-12,7%
657	Subventions	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
658	Charges diverses de gestion courante	39,47 €	150,00 €			150,00 €	878,36 €	728,36 €	485,6%
	CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	50 704,42 €	40 157,00 €			40 157,00 €	32 631,73 €	-7 525,27 €	-18,7%
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	15 925,80 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	8 340,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE III	**194 716,21 €**	**195 773,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**195 773,00 €**	**189 839,54 €**	**-5 933,46 €**	**-3,0%**
	TOTAL DES CHARGES	**1 476 852,40 €**	**1 414 816,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 414 816,00 €**	**1 463 479,21 €**	**48 663,21 €**	**3,4%**
	EXCEDENT REALISE	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,0%**
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	**1 476 852,40 €**	**1 414 816,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 414 816,00 €**	**1 463 479,21 €**	**48 663,21 €**	**3,4%**

Présentation des produits :

	GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	1 364 940,36 €	1 378 509,00 €			1 378 509,00 €	1 363 992,54 €	-14 516,46 €	-1,1%
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE I	1 364 940,36 €	1 378 509,00 €	0,00 €	0,00 €	1 378 509,00 €	1 363 992,54 €	-14 516,46 €	-1,1%

	GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	1 633,80 €	1 000,00 €			1 000,00 €	370,00 €	-630,00 €	-63,0%
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
72	Production immobilisée	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	63,74 €	0,00 €			0,00 €	28 791,19 €	28 791,19 €	0,0%
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE II	1 697,54 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	29 161,19 €	28 161,19 €	2816,1%

	GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €			0,00 €	478,90 €	478,90 €	0,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou admis par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	5 297,90 €	1 750,00 €			1 750,00 €	0,00 €	-1 750,00 €	-100,0%
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
AUTRES PRODUITS									
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	9 530,80 €	0,00 €			0,00 €	2 841,22 €	2 841,22 €	0,0%
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	2 895,01 €	0,00 €			0,00 €	2 486,00 €	2 486,00 €	0,0%
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	12 840,00 €	0,00 €			0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	0,0%
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
79	Transferts de charges	7 586,92 €	10 280,00 €			10 280,00 €	0,00 €	-10 280,00 €	-100,0%
	TOTAL GROUPE III	**38 150,43 €**	**12 030,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**12 030,00 €**	**9 406,12 €**	**-2 623,88 €**	**-21,8%**
	TOTAL DES PRODUITS	**1 404 788,33 €**	**1 391 539,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 391 539,00 €**	**1 402 559,85 €**	**11 020,85 €**	**0,8%**
	DEFICIT REALISE	**72 064,07 €**	**23 277,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**23 277,00 €**	**60 919,36 €**	**37 642,36 €**	**161,7%**
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	**1 476 852,40 €**	**1 414 816,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 414 816,00 €**	**1 463 479,21 €**	**48 663,21 €**	**3,4%**
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%

Ratios	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalisé Exercice 2025 Réalisations	Ecart réalisations /	Ecart réalisations /
Marge brute d'exploitation	-35 244,28 €				4 850,00 €	-37 693,75 €		
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	1 366 637,90 €				1 379 509,00 €	1 393 153,73 €		
Taux de marge brute	**-2,58%**				**0,35%**	**-2,71%**		
Résultat net	-72 064,07 €				-23 277,00 €	-60 919,36 €		
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	1 404 788,33 €				1 391 539,00 €	1 402 559,85 €		
Taux de résultat	**-5,13%**				**-1,67%**	**-4,34%**		

b. Bilan financier

Bilan comptable propre à un ESSMS géré par un organisme privé

ACTIF	31 décembre 2025			31 déc. 2024
	Montant brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- *Frais d'établissement*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	993 082,97 €	900 472,67 €	92 610,30 €	68 424,12 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Constructions	367 503,73 €	363 564,12 €	3 939,61 €	10 717,69 €
- Installations techniques, matériel et outillage	60 725,76 €	58 024,53 €	2 701,23 €	4 030,18 €
- Autres immobilisations corporelles	564 853,48 €	478 884,02 €	85 969,46 €	53 676,25 €
- Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	2 726,43 €	0,00 €	2 726,43 €	4 211,08 €
- Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres titres immobilisés	2 226,43 €	0,00 €	2 226,43 €	2 226,43 €
- Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations financières	500,00 €	0,00 €	500,00 €	1 984,65 €
TOTAL I	**995 809,40 €**	**900 472,67 €**	**95 336,73 €**	**72 635,20 €**
Comptes de liaison (1)	187 907,49 €	0,00 €	187 907,49 €	274 813,43 €
TOTAL II	**187 907,49 €**	**0,00 €**	**187 907,49 €**	**274 813,43 €**
Actif circulant				
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Matières premières et fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- En-cours de production (biens et services)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Stocks de produits et de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournisseurs débiteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont avances et acomptes versés sur commandes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances (2)	4 171,02 €	0,00 €	4 171,02 €	5 820,90 €
- Créances redevables et comptes rattachés (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres créances	4 171,02 €	0,00 €	4 171,02 €	5 820,90 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	361 439,14 €	0,00 €	361 439,14 €	250 105,65 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL III	**365 610,16 €**	**0,00 €**	**365 610,16 €**	**255 926,55 €**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (V)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes de remboursement des obligations (V)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart de conversion (actif) (VI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 549 327,05 €**	**900 472,67 €**	**648 854,38 €**	**603 375,18 €**

(1) : Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements ou services concernés.

(2) : Créances / Dont à moins d'un an (montant brut) : 4 171,02 €
(2) : Créances / Dont à plus d'un an (montant brut) :

(3) : Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

PASSIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	0,00 €	0,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €
Ecarts de réévaluation	0,00 €	0,00 €
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €
Réserves	558 799,57 €	558 799,57 €
- Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)	0,00 €	0,00 €
- Excédents et réserves affectés à l'investissement	408 227,53 €	408 227,53 €
- Réserves de compensation des déficits	150 000,00 €	150 000,00 €
- Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €
- Autres réserves	572,04 €	572,04 €
Report à nouveau	-155 704,67 €	-155 704,67 €
- Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales	0,00 €	0,00 €
- Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées	0,00 €	0,00 €
- *Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)*	-72 904,76 €	-72 904,76 €
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	0,00 €	0,00 €
- Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée	-82 799,91 €	-82 799,91 €
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales	0,00 €	0,00 €
Résultat des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées	0,00 €	0,00 €
Résultat des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	-47 418,03 €	-85 044,38 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
Provisions réglementées	4 100,00 €	6 941,22 €
- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €
- Provisions réglementées relatives aux immobilisations	0,00 €	2 841,22 €
- Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	0,00 €	0,00 €
- Amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €
- Autres provisions réglementées	4 100,00 €	4 100,00 €
Droits de l'affectant ou du remettant	0,00 €	0,00 €
TOTAL I	**359 776,87 €**	**324 991,74 €**
Comptes de liaison	0,00 €	0,00 €
TOTAL II	**0,00 €**	**0,00 €**
Provisions pour risques	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	81 104,73 €	81 104,73 €
Fonds dédiés ou reportés	16 989,85 €	23 075,85 €
TOTAL III	**98 094,58 €**	**104 180,58 €**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	432,18 €	0,00 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00 €	0,00 €
Redevables créditeurs	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	35 525,20 €	19 223,11 €
Dettes sociales et fiscales	155 025,55 €	153 811,20 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Autres dettes (5)	0,00 €	1 168,55 €
Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
TOTAL IV	**190 982,93 €**	**174 202,86 €**
Ecart de conversion (passif)	0,00 €	0,00 €
TOTAL V	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**648 854,38 €**	**603 375,18 €**

(1) : Dont résultats sous gestion contrôlée / compte 1205 :
(1) : Dont résultats sous gestion contrôlée / compte 1295 : 47 418,03 €

(2) : Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
(3) : En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
(4) : Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Dont à moins d'un an : 35 525,50 €
(4) : Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Dont à plus d'un an :
(5) : Dont fonds des majeurs protégés.

Contrôle entre TOTAL ACTIF et TOTAL PASSIF	→	N	N-1
		OK	OK

Autocontrôles :

Total actif N > 0	VU
Total actif N-1 > 0	VU
Total passif N > 0	VU
Total passif N-1 > 0	VU
Total actif N = total passif N	VU
Total actif N-1 = total passif N-1	VU
Immo corp. : total amortissements > 0	VU
Constructions : total montant brut > total amort.	VU
Instal. techniques : total montant brut > total amort.	VU
Autres immo corp. : total montant brut > total amort.	VU
Immo corp. en cours : total montant brut > total amort.	VU
Ventilation des créances	VU
Ventilation des dettes fournisseurs	VU
Ventilation des résultats sous gestion contrôlée	VU